

LES ATELIERS DU SERVICE PUBLIC 2019

UN ESPACE DE RÉFLEXION PROFESSIONNEL
POUR LES CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE



LA CHARTE RESP

Après une collaboration de quatre années dans l'organisation de sessions de formation communes, plusieurs écoles de service public décidaient en 1995 de fonder un réseau afin d'étendre leur coopération dans différents domaines.

Le Réseau des Écoles de Service Public (RESP) a pour objectifs :

- › De répondre à un souci commun de ses membres d'améliorer les méthodes pédagogiques à travers l'organisation de sessions de formation
- › De mutualiser leurs compétences et échanger leurs expériences
- › De décroïsonner la formation post-universitaire de service public
- › De mieux faire connaître les métiers d'encadrement des trois fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière) préparés dans ces écoles.

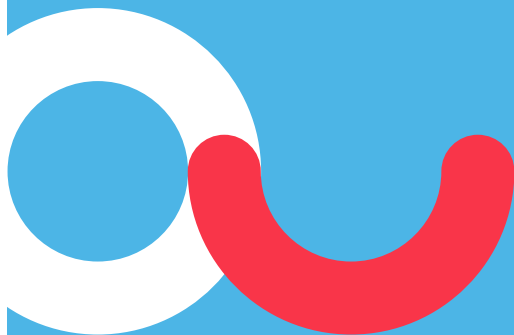
Le RESP organise diverses activités destinées aux élèves ou stagiaires de chacune des écoles. Il vise également l'amélioration des compétences pédagogiques de leurs cadres.

Des groupes de travail permettent aux membres qui le souhaitent de se tenir informés sur les évolutions du monde du service public et de celui de la formation, et de conduire une réflexion commune sur leur positionnement face à ces évolutions.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉCOLES MEMBRES DU RESP ET LEURS FORMATIONS :

CONNECTEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET

WWW.RESP-FR.ORG



LE COMITÉ DE PILOTAGE

Marie Laure DURAND

COORDONNATRICE

IRA DE METZ

Anne ABA PEREA

CNFPT/INSET

DE NANCY

Laurence BEGON

ENM

Lila BENARAB

Pierre CAMMARATA

ENPJJ

Maxence CHORVOT

Guillaume BAUCHET

CNFPT/INET

Adeline FELIU

INTEFP

Elisabeth LEFEUVRE

IRA DE NANTES

Gaëlle LE GALL

EHESP

Annick MONTEIL

ESENE SR

Maguelone ORLIANGE-
LADSOUS

ENA

Pascal BERLAND

ENSP

Touria ARAB-LEBLONDEL

CNFPT/INSET

D'ANGERS

Kathy FTAÏS

ENAP

Laurence CRESPI

ENSOSP

Michel IGNATOVITCH

EOGN

Céline CAMILLERI

Laurent VENEROSY

IGPDE

Aline REPLUMARD

ENG

CONDITIONS D'UTILISATION

- › Lorsque votre formation continue est gérée par une école de l'État, (ENM, ENSP...) vous devez vous inscrire auprès de votre école. Si ce n'est pas le cas, merci de bien vouloir transmettre ce bulletin d'inscription, dûment signé par votre autorité hiérarchique, directement au chef de projet de la session.
- › L'école organisatrice prend en charge les coûts pédagogiques liés à la rencontre.
- › Les frais de déplacement d'hébergement et de restauration des stagiaires sont pris en charge par leur institution de rattachement selon leurs propres modalités.



LA RICHESSE D'UN RÉSEAU BASÉ SUR LE PRINCIPE DE L'INTER PROFESSIONNALITÉ

DES THÉMATIQUES D'ACTUALITÉ VARIÉES À PROXIMITÉ DE CHEZ VOUS

**DANS NOTRE SOCIÉTÉ EN PROFONDE
MUTATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE,
L'ACTION DES SERVICES PUBLICS
S'EXERCE DANS DES CONDITIONS
DE PLUS EN PLUS COMPLEXES.**

Au niveau local, elle exige la participation et la coordination d'un grand nombre d'acteurs publics.

Les ateliers du service public s'adressent aux personnels des trois fonctions publiques, dans une approche pluridisciplinaire.

La confrontation des points de vue de professionnels confirmés et la compréhension de leurs modes d'actions respectifs sont de nature à rapprocher des cultures professionnelles différentes. Ces rencontres favorisent la mise en synergie des acteurs et des moyens nécessaires à la conduite de projets toujours plus ambitieux en réponse aux besoins des populations.

Les ateliers du service public créent un espace de réflexion, d'échanges de savoir pour faciliter la rencontre professionnelle de tous ceux qui souhaitent mettre leurs compétences au service de l'action commune, dans la perspective d'une efficacité globale.

Chacun des thèmes renvoie à une approche interprofessionnelle, afin de mieux connaître, pour chaque institution, les enjeux et les modes de fonctionnement.

Le dispositif des ateliers du service public est fondé sur un double principe :

- › Principe de réciprocité organisationnelle
- › Principe de collaboration pédagogique

En prenant en charge l'organisation d'un atelier et l'accueil des publics d'autres administrations, chaque école a ainsi cherché à témoigner de ce qui doit être le maître mot de ces ateliers : la coopération.

LE RÉSEAU DES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC

La déclaration commune fondant le réseau est signée en septembre 1996 à l'École nationale de la santé publique à Rennes. En 2019, 38 écoles participent aux activités du RESP.

LISTE DES ÉCOLES



Centre national de la fonction publique territoriale

CNFPT PARIS

Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive de Poitiers

CREPS YOUNEUIL SOUS BIARD

Direction de l'enseignement militaire supérieur

DEMS PARIS

École des commissaires des armées

ECA SALON DE PROVENCE

École des hautes études en santé publique

EHESP RENNES

École nationale d'administration

ENA STRASBOURG

École nationale d'administration pénitentiaire

ENAP AGEN

École nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

ENCCRF MONTPELLIER

École nationale des douanes

END TOURCOING

École nationale des finances publiques

ENFIP NOISY LE GRAND

École nationale des greffes

ENG DIJON

École nationale de la magistrature

ENM BORDEAUX

École nationale de protection judiciaire de la jeunesse

ENPJJ ROUBAIX

École nationale supérieure des officiers de sapeurs pompiers

ENSOSP AIX EN PROVENCE

École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg

ENGEES STRASBOURG

École nationale supérieure de la police

ENSP SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

École nationale supérieures des sciences de l'information et des bibliothèques

ENSSIB VILLEURBANNE

École nationale supérieure de sécurité sociale

ENSS SAINT ETIENNE

École nationale des services vétérinaires

ENSV MARCY-L'ETOILE

École des officiers de gendarmerie nationale

EOGN MELUN

École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

ESENER POITIERS

École nationale de la sécurité et de l'administration de la mer

ENSAM NANTES

Institut de formation de l'environnement

IFORE PARIS

Institut de la gestion publique et du développement économique

IGPDE VINCENNES

Institut national des études territoriales

INET STRASBOURG

Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice

INHESJ PARIS

Institut national du patrimoine

INP PARIS

Institut national spécialisé d'études territoriales d'Angers

INSET ANGERS

Institut national spécialisé d'études territoriales de Dunkerque

INSET DUNKERQUE

Institut national spécialisé d'études territoriales de Montpellier

INSET MONTPELLIER

Institut national spécialisé d'études territoriales de Nancy

INSET NANCY

Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

INTEFP MARCY-L'ETOILE

Institut régional d'administration de Bastia

IRA BASTIA

Institut régional d'administration de Lille

IRA LILLE

Institut régional d'administration de Lyon

IRA LYON

Institut régional d'administration de Metz

IRA METZ

Institut régional d'administration de Nantes

IRA NANTES

Sous-direction du recrutement et de la formation du ministère de l'intérieur

IRA LOGNES

SOMMAIRE

ASP 2019

10

SEMINAIRE

**SOCIÉTÉ INCLUSIVE :
DES INTENTIONS AUX RÉALITÉS**

Le 7 février 2019 à Paris (INP)

11

ATELIER 1

**LE BOUC ÉMISSAIRE, UN INDICATEUR
POUR ORIENTER SON MANAGEMENT**

Du 6 au 8 mars à Metz (IRA)

Du 9 au 11 octobre à Roubaix (ENPJJ)

12

ATELIER 2

**LE PHÉNOMÈNE SECTAIRE ET SON
IMPACT DANS NOTRE SOCIÉTÉ**

Du 11 au 12 mars à Rennes (EHESP)

13

ATELIER 3

**ENFANTS MALTRAITÉS :
ENJEUX JURIDICTIONNELS**

Du 18 au 21 mars à Paris (ENM)

14

ATELIER 4

**L'ÉTHIQUE DE LA RESPONSABILITÉ
AU COEUR DE LA DÉCISION
MANAGÉRIALE**

Du 20 au 22 mars à Futuroscope

Chasseneuil (ESENESR)

15

ATELIER 5

**MANAGEMENT DES ÉQUIPES
ET GESTION DES CONFLITS**

Du 21 au 22 mars à Dijon (ENG)

Du 24 au 25 octobre à Dijon (ENG)

16

ATELIER 6

**MANAGEMENT ET SYSTÈMES
DE VALEURS : DÉVELOPPER SA
FLEXIBILITÉ COMPORTEMENTALE**

Du 21 au 22 mars à Metz (IRA)

17

ATELIER 7

**RÉINVENTER LES TERRITOIRES :
JEUNES ET INSTITUTIONS
POUR UN DÉFI COMMUN**

Du 25 au 27 mars à Nancy (INSET)

18

ATELIER 8

**URBANISME ET COPRODUCTION
DE SÉCURITÉ**

Du 26 au 29 mars (ENSP)

19

ATELIER 9

**ACCOMPAGNER LES VICTIMES
D'ÉVÉNEMENTS TRAUMATISANTS**

Du 1^{er} au 4 avril à Agen (ENAP)

20

ATELIER 10

**LES ADDICTIONS EN MILIEU
PROFESSIONNEL : POSTURE
MANAGÉRIALE ET PRÉVENTION**

Du 4 au 5 avril à Dijon (ENG)

21

ATELIER 11

**LA LUTTE CONTRE LES DIFFÉRENTES
FORMES DE FRAUDE AUX FINANCES
PUBLIQUES**

Du 8 au 12 avril à Paris (ENM)

22

ATELIER 12

**LE MANAGEMENT STRATÉGIQUE
DE LA TRANSVERSALITÉ**

Du 23 au 25 avril à Strasbourg (INET)

23

ATELIER 13

**MANAGER LA TRANSFORMATION
PAR L'INTELLIGENCE COLLECTIVE**

Du 24 au 26 avril à Roubaix (ENPJJ)

24

ATELIER 14

LES DÉRIVES SECTAIRES

Du 21 au 24 mai à Paris (ENM)

25

ATELIER 15

LE COURAGE EN MANAGEMENT

Du 23 au 24 mai à Nantes (IRA)

Du 3 au 4 octobre à Nantes (IRA)

26

ATELIER 16

LES DROITS DE L'ENVIRONNEMENT

Du 3 au 6 juin à Paris (ENM)

27

ATELIER 17

**LES RELATIONS EDUCATION
NATIONALE/COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES : ENJEUX
D'UNE CO-ÉDUCATION**

Du 3 au 5 juin à Angers (INSET)

Du 7 au 9 octobre à Angers (INSET)

28

ATELIER 18

**LA LUTTE CONTRE LES
DISCRIMINATIONS : UN ENJEU
POUR LE SERVICE PUBLIC**

Du 5 au 7 juin à Futuroscope

Chasseneuil (ESENESR)

29

ATELIER 19

**JOURNÉES D'INTELLIGENCE
COLLECTIVE : DROIT
À LA DÉCONNEXION...**

QUID DU SECTEUR PUBLIC ?

Du 6 au 7 juin à Nancy (INSET)

30

ATELIER 20

**LES NOUVELLES COMPÉTENCES
DU MANAGER DANS
UN MONDE DIGITAL**

Du 13 au 14 juin à Metz (IRA)

31

ATELIER 21

**LA PRÉVISION D'EFFECTIFS
SCOLAIRES ET LE RECENSEMENT
DE LA POPULATION**

Du 13 au 14 juin à Nancy (INSET)

32

ATELIER 22

**LES VIOLENCES FAITES
AUX FEMMES AU TRAVAIL :
UN OBSTACLE À L'ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE**

Du 17 au 19 juin à Marcy L'Etoile

(INTEFP)

33

ATELIER 23

**PRÉVENIR LES RISQUES DE
RADICALISATION : ENJEUX ET
OUTILS POUR LE SERVICE PUBLIC**

Du 18 au 20 juin à Angers (INSET)
Du 4 au 6 décembre à Nancy (INSET)

34

ATELIER 24

**COMMUNIQUER EFFICACEMENT
AVEC LES MEDIAS**

Du 20 au 21 juin à Vincennes
(IGPDE)

35

ATELIER 25

**SANTÉ ET SÉCURITÉ DU
TRAVAILLEUR. LA DOUBLE
PROTECTION D'UN RÉGIME
LÉGAL FORFAITAIRE ET DE LA
RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE**

Du 27 au 28 juin à Paris (ENM)

36

ATELIER 26

**GESTION ET COMMUNICATION
DE CRISE**

Du 10 au 12 septembre à Aix
en Provence (ENSOSP)

37

ATELIER 27

**LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME :
ENJEUX CONTEMPORAINS**

Du 23 au 25 septembre à Paris (ENM)

38

ATELIER 28

**INTÉGRER LES RÉSEAUX
SOCIAUX DANS SA PRATIQUE
PROFESSIONNELLE**

Du 30 septembre au 1^{er} octobre à
Futuroscope Chasseneuil (ESENESR)

39

ATELIER 29

**LE BOUC ÉMISSAIRE,
UN INDICATEUR POUR ORIENTER
SON MANAGEMENT**

Du 9 au 11 octobre à Roubaix (ENPJJ)
Du 6 au 8 mars à Metz (IRA)

40

ATELIER 30

**LES PERSONNES TRANSGENRES :
DES REPRÉSENTATIONS
À L'ACCOMPAGNEMENT**

Du 10 au 11 octobre à Paris

41

ATELIER 31

**DIALOGUE SOCIAL EN PÉRIODE
DE CHANGEMENT**

Du 14 au 16 octobre à Marcy l'Etoile
(INTEFP)

42

ATELIER 32

**LES RELATIONS EDUCATION
NATIONALE/COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES : ENJEUX
D'UNE CO-ÉDUCATION**

Du 16 au 18 octobre à Nancy (INSET)

43

ATELIER 33

LAÏCITÉ : COMMENT LA FAIRE VIVRE ?

Du 21 au 22 octobre à Futuroscope
Chasseneuil (ESENESR)

44

ATELIER 34

**LE TRAITEMENT JUDICIAIRE DU
SYNDROME DU BÉBÉ SECOUÉ :
QUELLES AVANCÉES MÉDICALES
ET JUDICIAIRES ?**

Du 13 au 15 novembre à Paris (ENM)

45

ATELIER 35

**VIOLENCES ET AGRESSIVITÉ
DES USAGERS : ADAPTER
L'ORGANISATION**

Du 18 au 19 novembre à Saint Cyr
au Mont d'Or (ENSP)

46

ATELIER 36

**L'APPROCHE INTERCULTURELLE :
UN ENJEU POUR LE SERVICE PUBLIC**

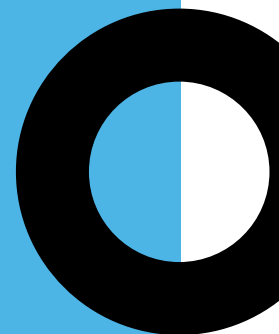
Du 19 au 21 novembre à Angers (INSET)

47

ATELIER 37

**LIRE ET AMÉNAGER LES ESPACES
SCOLAIRES POUR LE BIEN-ÊTRE ET
LA RÉUSSITE DE TOUS**

Du 11 au 13 décembre à Nancy (INSET)



CADRES
DE SERVICE
PUBLIC

SOCIÉTÉ INCLUSIVE : DES INTENTIONS AUX RÉALITÉS

DATE
7 FÉVRIER
2019

LIEU
INP
2 Rue Vivienne
75002 Paris

CHEF DE PROJET
Comité de pilotage
du RESP

CONTACT
ADMINISTRATIF
Danielle MICHEL
danielle.michel@ehesp.fr
T. 02 99 02 25 97
P. 06 47 55 64 24

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION
15 janvier 2019

Les managers du service public sont aujourd'hui confrontés, dans l'exercice même de leur management, aux enjeux de l'inclusion/exclusion par la mise en œuvre de politiques publiques associées à une évolution de la réglementation.

Les principes de l'inclusion incitent toute organisation à prendre en compte l'ensemble des différences individuelles au sein de l'organisation, rendant un collectif hétérogène plus riche car nourri de la diversité de ses composantes.

Composée d'individualités qui interagissent et s'agrègent mais aussi divisent ou différencient par le jeu même de l'établissement de « normes sociales », la société institue pourtant une « majorité et des minorités », rendant ainsi possible une marginalisation des personnes « hors norme ».

Par le jeu de l'inclusion, la société est-elle en capacité de prendre en compte toutes les différences ? avec quelles conséquences, quels risques, quelles valeurs ajoutées ?

Dans le domaine du management des organisations, comment la prise en compte des diversités –de toute nature- dans un contexte contraint, peut-elle devenir une condition de la réussite de ce management ?

Parallèlement, en quoi la démarche d'inclusion fait-elle prendre des risques au collectif de travail ?

OBJECTIFS

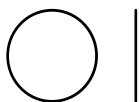
Ce séminaire a l'ambition d'offrir aux participants des points de repère pour une vision plus réaliste, plus lucide sur le sujet de l'inclusion en offrant un regard croisé de différentes disciplines et de professionnels avertis.

Il sera l'occasion d'interroger, de manière approfondie et ouverte la capacité des organisations à faire de l'inclusion une richesse, et celle des managers à intégrer la diversité dans le management des équipes et le pilotage des missions.

Il apportera des éclairages quant à des points de vigilance de nature éthique (questionnement du principe d'égalité, expression des différenciations) ou organisationnelle (phénomène du bouc émissaire).

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques
et de la sécurité sociale.



LE BOUC ÉMISSAIRE, UN INDICATEUR POUR ORIENTER SON MANAGEMENT

DATE

6 → 8
MARS 2019
9H30 → 17H

NOMBRE D'HEURES

18 H

LIEU

IRA
15, avenue de Lyon
Metz

ÉCOLE(S) ORGANISATRICE(S)

IRA DE METZ

CONTACT ADMINISTRATIF

fpci@ira-metz.gouv.fr

CHEF DE PROJET

Marie-Laure DURAND
mldurand@ira-metz.gouv.fr
T. 03 87 75 93 23

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

8 février 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Pas d'hébergement
Restauration payante
le midi

Le phénomène du bouc émissaire est un processus inévitable en institution. Il se développe au cours d'étapes repérables qui peuvent être extrêmement préjudiciables pour les individus, le collectif et les missions du service. Ainsi, il dit des choses sur les processus visibles (de stigmatisation, d'exclusion, de substitution) et plus discrets (les rivalités mimétiques, les antagonismes réels et les tabous institutionnels).

Pour le manager, en faire un indicateur de l'état psycho-social de son service lui permet de le comprendre et de le piloter dans l'articulation du bien-être des agents, des valeurs et de la mission institutionnelle. En repérant les mécanismes à l'œuvre, il intervient à certains moments clés, selon des leviers clairement identifiables : le phénomène du bouc émissaire peut alors devenir un outil managérial éthique.

OBJECTIFS

- Définir le phénomène du bouc émissaire.
- S'approprier une grille de lecture opérationnelle d'analyse de la situation à court, moyen et long terme.
- Comprendre les enjeux liés à chacune des étapes du phénomène.
- Mettre en œuvre des orientations stratégiques à partir de la compréhension de la situation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le travail de groupe alterne avec les approches magistrales et les sollicitations individualisées, à partir de contenus pratiques et de situations professionnelles.

CONTENU

- Approche et définition pluridisciplinaires du phénomène.
- Analyse de situations institutionnelles au regard de la signification du phénomène et de ses étapes.
- Élaboration de réponses adaptées au niveau de développement du phénomène.
- Application d'un outil de pilotage managérial appuyé sur l'évolution du phénomène dans l'institution.

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale.

02

LE PHÉNOMÈNE SECTAIRE ET SON IMPACT DANS NOTRE SOCIÉTÉ : PRÉVENIR, ACCOMPAGNER ET AGIR

DATE

11 → 12
MARS 2019
9H30 → 17H

NOMBRE D'HEURES

12 H

LIEU**EHESP**

15, avenue du Professeur
Léon Bernard
35000 RENNES

ÉCOLE(S)**ORGANISATRICE(S)**

**ÉCOLE DES HAUTES
ÉTUDES EN SANTÉ
PUBLIQUE (EHESP)**

CONTACT**ADMINISTRATIF**

Annaïg QUEMENEUR
annaig.quemeneur@ehesp.fr

CHEF DE PROJET**Gaëlle LE GALL**

Ehesp
Gaëlle.legall@ehesp.fr
T. 02 99 02 28 97
Chantal Gatignol
Miviludes

**DATE LIMITE
D'INSCRIPTION**

8 février 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Pas d'hébergement
Restauration payante
le midi

Le phénomène sectaire est un sujet de société dont l'ampleur est encore mal mesurée mais dont la perception s'est fortement accrue au sein de la population française (Ipsos/SIG 2010). En effet, près de 15 millions de Français disent avoir été personnellement contactés par une secte ou l'un de ses membres dont 15 % plusieurs fois. Un Français sur 5 connaît dans son entourage familial, amical ou professionnel une ou plusieurs personnes qui ont été victimes de dérives sectaires.

Que ce soit dans les secteurs de la vie économique de la vie professionnelle ou dans le domaine de la santé, la spécificité du processus d'emprise sectaire est extrêmement complexe. Donner une meilleure compréhension aux agents des services publics (professionnels de la santé, de la justice, du secteur économique et financier, des services d'enquêtes de la police comme de la gendarmerie, les enseignants, les travailleurs sociaux) de cette problématique est un enjeu d'importance pour :

- > Repérer les situations à risque de dérives sectaires
- > Favoriser l'écoute des victimes ou de leurs proches et détecter les mécanismes d'emprise
- > Proposer des réponses adaptées et articulées pour limiter les risques et accompagner les victimes.

OBJECTIFS

- > Connaître les critères de l'emprise mentale, ses processus et les actes préjudiciables
- > Développer la capacité à repérer dans son exercice professionnel les situations à risque et les victimes potentielles de dérives sectaires
- > Disposer de mécanismes réflexes de réponses articulées en prévention des risques et accompagnement des victimes

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, témoignages, travail en sous-groupes sur des cas pratiques similaires, retour d'expériences.

CONTENU

- > La dérive sectaire : de quoi parle-t-on ?
- > Les mécanismes de l'emprise mentale
- > Les conséquences dommageables faites à la victime, à son entourage, à la société
- > Les dispositifs de protection et de recours possibles
- > Les stratégies et attitudes communes à tous les professionnels (écoute, questionnements et travail en réseau).

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques et de la Sécurité Sociale.

03

ENFANTS MALTRAITÉS : ENJEUX JURIDICTIONNELS

DATE

18 → 21
MARS 2019

NOMBRE D'HEURES

24 H

LIEU

ENM
3, TER QUAI AUX FLEURS
75004 PARIS

ÉCOLE(S)

ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
DE LA MAGISTRATURE
(ENM)

CHEF DE PROJET

**Laurence BEGON-
BORDREUIL**

magistrate,
coordonnatrice
de formation ENM
laurence.begon@justice.fr
T. 01 44 41 99 67

CONTACT

ADMINISTRATIF

Corinne JOLY

assistante de formation
corinne.joly@justice.fr
T. 01 44 41 88 12

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

20 février 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Ni hébergement,
ni restauration sur place

La maltraitance des enfants traverse la société toute entière: elle touche tout à la fois les familles, l'action politique au niveau local et national, ainsi que, plus largement, l'imaginaire collectif. Elle constitue un enjeu majeur de santé publique, au cœur duquel droit et médecine jouent des rôles complémentaires.

OBJECTIFS

- Analyser le concept de maltraitance, par une approche historique, et rechercher une définition face à son caractère protéiforme
- Mieux connaître et identifier les différentes formes de maltraitance (violences sexuelles, physiques, syndrome du bébé secoué, négligence)
- Promouvoir le nécessaire décloisonnement des différents professionnels intervenant dans le champ de la protection de l'enfance (professionnels de la santé, des services sociaux, de l'Éducation nationale).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, échanges.

CONTENU

L'état des connaissances sur les diverses formes de maltraitance sera abordé dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire (médicale, psychologique, psychiatrique, judiciaire). Des protocoles mis en place avec les juridictions seront présentés dans le cadre d'échanges sur les pratiques juridictionnelles.

PUBLIC VISÉ

10 places RESP. Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale.

L'ÉTHIQUE DE LA RESPONSABILITÉ AU CŒUR DE LA DÉCISION MANAGÉRIALE

DATE

20 → 22
MARS 2019
14H → 15H30

NOMBRE D'HEURES

15 H

LIEU

ESENESR

BOULEVARD DES FRÈRES
LUMIÈRE - BP 72000
TÉLÉPORT 2 - 86360
CHASSENEUIL
FUTUROSCOPE CEDEX

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ESENESR

EOGN

ENPJJ

CONTACT
ADMINISTRATIF

Valérie GERVIER

Assistante de formation
Valerie.gervier@education.gouv.fr

CHEF DE PROJET

Annick MONTEIL

EHESP
annick.monteil@education.gouv.fr
T. 05 49 49 25 24

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

20 février 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement et restauration
organisés et pris en charge
par l'ESENESR

Socio-éthique, bioéthique, éthique communicationnelle, l'éthique envahit le langage. Dans le champ du travail, elle est généralement traduite dans des codes déontologiques. Technicité et compétences ne suffisent pas. Il faut aussi une éthique à laquelle accrocher le fondement de l'action.

Les managers de service public, détenteurs d'une portion de la puissance publique, sont responsables du respect par les agents des valeurs et normes républicaines qui sous-tendent la relation à l'usager-citoyen. Il leur appartient de les faire vivre à l'épreuve du quotidien.

L'exercice de responsabilités managériales impose un comportement fondé sur les valeurs du service public. Il peut utilement s'appuyer sur le concept de l'éthique de la responsabilité.

OBJECTIFS

- › Explorer les concepts d'éthique, d'éthique professionnelle et de déontologie au sein du service public ;
- › Prendre conscience de l'intérêt d'une éthique de la responsabilité ;
- › S'approprier des outils permettant de mettre en œuvre une démarche éthique au sein de son service.

CONTENU

- › Ethique professionnelle et responsabilités ;
- › Ethique et management
- › Confrontation des points de vue des différents services publics.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Apports théoriques, mise en œuvre d'un outil de réflexion éthique, travaux de groupe en ateliers, échanges de pratiques, retours d'expériences.

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques
et de la Sécurité Sociale.



MANAGEMENT DES ÉQUIPES ET GESTION DES CONFLITS

DATES

21 → 22
MARS 2019

24 → 25
OCTOBRE

09H → 17H

NOMBRE D'HEURES

12 H

LIEU

ENG
5, BLD DE LA MARNE
21000 DIJON

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)
ÉCOLE NATIONALE
DES GREFFES

CHEF DE PROJET

Directrice des Activités
Pédagogiques
ENG
dap.eng-dijon@justice.fr

CONTACT ADMINISTRATIF

Agnès RICHARD
agnes.richard@justice.fr
T. 03 80 60 58 18

Françoise SAGE
francoise.sage@justice.fr
T. 03 80 60 58 92

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

31 décembre 2018
31 mars 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement à l'ENG

La difficulté et la diversité des situations rencontrées, le stress, la pénibilité des missions ainsi que les différentes personnalités constituant les équipes de travail, génèrent des tensions. Peuvent alors survenir des conflits retentissant sur le dynamisme d'un service, l'efficacité professionnelle et le climat relationnel.

Le responsable de service se trouve à l'articulation des situations conflictuelles diverses. En qualité de manager, il doit pouvoir assumer un rôle de médiateur au sein de son équipe. De même sa fonction d'encadrant implique qu'il sache réguler les antagonismes et désaccords qui jalonnent la vie d'un service.

Deux axes de travail seront mis en évidence : tout d'abord une analyse introspective, c'est-à-dire notre manière de réagir individuellement face aux antagonismes interpersonnels auxquels nous sommes confrontés, ensuite une explication des ressorts de la dynamique conflictuelle ainsi que l'identification des différentes catégories de conflits et des situations possibles.

OBJECTIFS

- > Identifier les différents types de conflit ;
- > Analyser les causes de conflits ;
- > Dégager les solutions adéquates et des outils de prévention.

CONTENU

- > les émotions, le stress, l'agressivité, les principes de communication et d'analyse transactionnelle ;
- > le conflit : la dynamique, les différentes typologies, les situations de conflits ;
- > la gestion de la motivation ;
- > l'autorité hiérarchique, le management situationnel, le style de leadership ;
- > la gestion du conflit : les différentes manières de gérer les conflits.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- > Exposé, études de cas, témoignages.

PUBLIC VISÉ

15 cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale, par session.

MANAGEMENT ET SYSTÈMES DE VALEURS : DÉVELOPPER SA FLEXIBILITÉ COMPORTEMENTALE

DATE

21 → 22
MARS 2019
9H30 → 17H

NOMBRE D'HEURES

12 H

LIEU

IRA

15 AVENUE DE LYON
METZ

ÉCOLE(S) ORGANISATRICE(S)

IRA DE METZ
IRA DE BASTIA

CHEF DE PROJET

Marie-Laure DURAND

mldurand@ira-metz.gouv.fr
T. 03 87 75 93 23

CONTACT ADMINISTRATIF

fpcci@ira-metz.gouv.fr

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

2 mars 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Pas d'hébergement
Restauration payante
le midi

Sous la forme d'un jeu de société par équipes, les participants identifieront (individuellement et collectivement) leurs systèmes de valeurs préférentiels, les systèmes de valeurs qui les confrontent, et expérimenteront des situations de négociations entre différents systèmes de valeurs individuels et collectifs

Par des jeux de rôles, les participants comprendront quelle posture managériale est la plus adaptée dans des situations de conflits de valeurs individuels ou collectifs et des processus de changement.

OBJECTIFS

- À l'issue de la formation, les participants :
- > comprendront les différences entre valeurs affichées, valeurs cachées, et systèmes de valeurs,
 - > traduiront et décoderont les différents systèmes de valeurs, en s'extrayant du jugement,
 - > expérimenteront comment les systèmes de valeurs influencent les comportements des individus, des équipes, et des structures.

CONTENU

- > Présentation des systèmes de valeurs ;
Définitions : valeurs, croyances, facteurs de changement
Expérimentation des grilles de lectures des comportements / capacités / croyances ...
Décodage et expérimentation des systèmes de valeurs propres à chacun ;
Vérification de l'accord entre systèmes de valeurs conscients et inconscients ;
- > Congruence / incongruence / incertitude : les clés des processus de changement ;
Les systèmes de valeurs des organisations : exercices
Exercices comportementaux propres aux systèmes de valeurs ;
Mises en situation managériale, avec différents comportements ;
- Comment acquérir des attitudes managériales fonctionnelles ?

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- > Les apports théoriques représentent 10 à 20 % du contenu total de la formation. Le principe de cette action est d'acquérir des postures par l'expérimentation et le jeu.

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale.

RÉINVENTER LES TERRITOIRES: JEUNES ET INSTITUTIONS POUR UN DÉFI COMMUN

DATE

**25 → 27
MARS 2019**
14H → 12H

DISTANCIEL
(À CALER DÈS L'INSCRIPTION
DES PARTICIPANTS)

2 x 3H

NOMBRE D'HEURES

12 H + 6H

LIEU

INSET NANCY
1 BOULEVARD D'AUSTRASIE
54000 NANCY

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

INSET NANCY
INSET DUNKERQUE
ESENESR
CREPS
ENPJJ

CHEF DE PROJET

Anne ABA-PEREA
INSET Nancy
anne.aba-perea@cnfpt.fr
T. 03 83 19 22 26

CONTACT
ADMINISTRATIF

Magali BELOT
INSET Nancy
magali.belot@cnfpt.fr
T. 03 83 19 22 20

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

22 février 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement et repas
du midi pris en charge

La jeunesse serait absente de la vie publique : voilà qui interpelle les partenaires institutionnels (Etat, collectivités territoriales, associations...).

Entre mythes, clichés et stéréotypes, les jeunes font généralement l'objet de représentations et d'un discours qui les dévalorisent ou a minima les posent comme un problème à résoudre dans la société actuelle. Les politiques publiques nationales et locales qui s'en nourrissent occultent leurs capacités d'innovation, leurs forces de proposition et leurs facultés de mobilisation.

Les jeunes ont un rôle à part entière à jouer dans le développement des territoires. Du fait de leur défiance vis-à-vis des institutions, absents des lieux d'expression traditionnels (conseils de quartiers, centres sociaux...), leur image, véhiculée notamment par le prisme médiatique, génère du désarroi et de l'incompréhension alors même que leurs engagements, leurs valeurs sont insuffisamment analysées (interrogées ?) dans la construction de l'action publique.

Passer de « faire pour les jeunes » à « faire avec les jeunes » a une forte incidence sur la posture de chacun et demande de bousculer nos représentations et nos organisations. Comment réadapter les politiques publiques aux problématiques des jeunes ? Comment coopérer pour une action publique fondée sur une lecture plus juste de la réalité de la jeunesse aujourd'hui ?

C'est tout l'enjeu de cet atelier que nous proposons à des acteurs de terrain bien décidés à agir et à retrouver du sens.

OBJECTIFS

- > Comprendre les différents processus à l'œuvre dans la jeunesse ;
- > Comprendre les jeunes aujourd'hui (idées reçues, représentations...);
- > Identifier les réponses actuelles tant du point de vue institutionnel que citoyen (dispositifs...);
- > Dépasser les sentiments de défiance pour développer une construction collective.

CONTENU

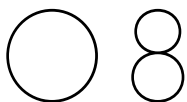
- > Approche sociologique, psychologique, historique des notions de jeunesse et d'enfance ;
- > Réflexions sur la place de la jeunesse dans les politiques publiques (Cartographie) ;
- > Posture professionnelle ;
- > Expérimentations, initiatives et formes d'engagement.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques ;
- > Etudes de cas : co-développement de projets ;
- > Distanciel.

PUBLIC VISÉ

Cadres des 3 fonctions publiques et de la sécurité sociale.



URBANISME ET COPRODUCTION DE SÉCURITÉ

DATE

26 → 29
MARS 2019
14H → 12H

NOMBRE D'HEURES

23 H

LIEU

ENSP

SITE DE CANNES-ECLUSE
106 RUE DÉSIRÉ THOISON
77130 CANNES-ECLUSE

ÉCOLE(S)

ORGANISATRICE(S)

ESENER

ENSOSP

ENSP

INSET DE DUNKERQUE

CHEF DE PROJET

Capitaine Pascal BERLAND

pascal.berland@interieur.gouv.fr
T. 01 64 69 36 60

CONTACT

ADMINISTRATIF

Marjorie ADNOT

marjorie.adnot@interieur.gouv.fr
T. 0164693613

DATE LIMITE

D'INSCRIPTION

20 février 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement, restauration
et transports non pris en
charge.

L'urbanisation est un phénomène sociétal
en mouvement.

Il est multiple : on parle, de ville champignon,
de mégapole, de « cité radieuse », voire de
cités sensibles ou de ghettos.

Dans une mondialisation complexifiée,
avec ses forces mais aussi ses faiblesses, la
question d'assurer la sécurité de populations
habitantes d'un territoire donné est
quotidiennement posée.

Nos Cités modernes mettent à l'œuvre une
mécanique d'action dont chaque pièce
joue un rôle pour prévenir les sinistres, les
dangers, les aléas, voire pour répondre à des
menaces ou des crises avérées. Différents
acteurs sont concernés. Qu'il s'agisse des
pompiers, des policiers, des préfetures, de
l'Etat, des régions, des départements, des
villes, voire des habitants ou des personnes
morales concernées, chacun est, ou devrait
être, coproducteur de sécurité au sein de
l'urbanisme spécifique de son territoire.

Pourquoi ? Comment ? A quelles conditions
et avec quels moyens ? C'est ce à quoi notre
formation va tenter de répondre, avec vous.

OBJECTIFS

- › Découvrir l'histoire, l'évolution et les enjeux du
phénomène urbain ;
- › Comprendre l'intérêt d'une prise en compte
globale de la sécurité dans un environnement
urbain ;
- › Devenir acteur et coproducteur de sécurité
territoriale ;
- › Intégrer et véhiculer la culture du risque et de la
menace.

CONTENU

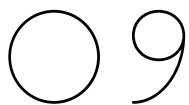
- › Architecture et urbanisme (réaménagement
urbain et dispositif de l'Agence nationale de
rénovation urbaine-ANRU).
- › L'habitat social (visite de terrain envisagée)
- › Sécurité civile et urbanisme
- › La sécurité globale (concept)
- › La prévention situationnelle et les Etudes de
sûreté et de sécurité publique-ESSP
- › Le risque majeur
- › Les violences urbaines

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active et participative, exposés, cas
pratiques, expérimentation de formation hybride
(travail en réseau-numérique et présentiel)

PUBLIC VISÉ

Cadre A des trois fonctions publiques et de la
sécurité sociale.



DATE

01 → 04
AVRIL 2019
14H → 12H

NOMBRE D'HEURES

18 H

LIEU

ENAP

440 AVENUE MICHEL SERRES
CS10028 - 47916 AGEN

ÉCOLE(S)

ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
D'ADMINISTRATION
PÉNITENTIAIRE
(ENAP)

CHEF DE PROJET

**Joelle GIRAUX-
CAUSSIL**

Joelle.giroux-caussil@justice.fr
T. 05 53 98 90 98

CONTACT

ADMINISTRATIF

Myriam GELLY

myriam.gelly@justice.fr
T. 05 53 98 92 15

DATE LIMITE

D'INSCRIPTION

08 février 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

L'hébergement et la restauration gratuits sur le site de l'ENAP sont soumis au plan de charge des formations encore incertain à ce jour. A défaut, les frais seront à la charge des services employeurs.

ACCOMPAGNER LES PERSONNELS VICTIMES D'ÉVÉNEMENTS TRAUMATISANTS: PREMIÈRES DÉMARCHES

Certains professionnels de manière directe ou indirecte sont confrontés à des situations potentiellement traumatiques.

Sans se substituer aux différents professionnels qui peuvent intervenir (médecins, psychologues, assistants sociaux), l'encadrement direct doit recevoir les victimes et les témoins d'événements traumatisants. Ces entretiens nécessitent une posture professionnelle adaptée afin d'encadrer au mieux la personne victime d'événements traumatisants.

Ces entretiens sont primordiaux. Mal conduits, ils peuvent occasionner d'irrémediables dégâts dans le climat social.

Quelles sont les manifestations et les conséquences d'un trauma psychique ?

Quelles démarches mettre en place ?

Cette action de formation vise à apporter des éléments de réponse pour guider la réflexion et l'action des encadrants confrontés à ce type de problématique.

OBJECTIFS

- > Définir un événement traumatisant
- > Repérer les signes d'un traumatisme psychique
- > Identifier des techniques d'entretien adaptées aux différentes situations traumatisantes
- > Exploiter les méthodes et outils de ces entretiens
- > Repérer les différents acteurs de prise en charge

CONTENU

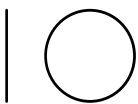
- > Les notions de stress et de traumatisme
- > Les entretiens et l'écoute
- > Les acteurs de la prise en charge post-traumatique
- > Le positionnement et le rôle d'accompagnement de l'encadrant

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- > Exposés, débats, ateliers, mises en situation.

PUBLIC VISÉ

Agents des 3 fonctions publiques et de la sécurité sociale **en situation managériale (cadres A ou non)** 16 places



LES ADDICTIONS EN MILIEU PROFESSIONNEL - DANS LA FONCTION PUBLIQUE. POSTURE MANAGÉRIALE ET PRÉVENTION

DATE

O4 → O5
AVRIL 2019
 O9H → 17H

NOMBRE D'HEURES

12 H

LIEU

**ECOLE
 NATIONALE DES
 GREFFES (ENG)**
 5, BOULEVARD
 DE LA MARNE
 21000 DIJON

**ÉCOLE(S)
 ORGANISATRICE(S)**
 ENG

CHEF DE PROJET

Directrice des activités
 pédagogiques
 E.N.G
 dap.eng-dijon@justice.fr

CONTACT ADMINISTRATIF

Agnès RICHARD
 agnes.richard@justice.fr
 T. 03 80 60 58 18
Françoise SAGE
 francoise.sage@justice.fr
 T. 03 80 60 58 92

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

31 décembre 2018

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement à l'ENG

La prise de substances psycho-actives (alcool, drogues, médicaments...) constitue un risque pour la sécurité des agents.

Elle favorise notamment la survenue des accidents du travail. Ces consommations, qu'elles soient occasionnelles ou répétées, doivent faire l'objet d'une démarche de prévention associant la mise en place de mesures collectives et la gestion des situations individuelles.

Dans l'administration, la prise en charge de cette problématique peut s'avérer sensible et complexe.

Tout encadrant en situation de responsabilité de la gestion des ressources humaines doit pouvoir accompagner et organiser les démarches préventives dans ce domaine.

OBJECTIFS

- Intégrer les notions nécessaires à la compréhension des pratiques addictives et leurs effets en milieu professionnel ;
- Construire une démarche de prévention collective des risques professionnels liés aux pratiques addictives ;
- Identifier les postures managériales à l'appui des dispositifs de prévention.

CONTENU

- Généralités sur les pratiques addictives en milieu professionnel ;
- Démarche de prévention collective
 - rôle et mission des acteurs internes au service ;
 - ressources externes ;
 - actions de prévention ;
 - gestion des situations d'urgence.
- Contexte réglementaire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés permettant l'apport d'éléments notionnels et ateliers ayant pour finalité l'échange et le retour d'expérience sur des situations de terrain

PUBLIC VISÉ

20 participants, cadres des trois fonctions publiques en situation managériale.

LA LUTTE CONTRE LES DIFFÉRENTES FORMES DE FRAUDE AUX FINANCES PUBLIQUES

DATE

**08 → 12
AVRIL 2019**

NOMBRE D'HEURES

5 JOURS 30 H

LIEU

ENM

3, TER QUAI AUX FLEURS
75004 PARIS

ÉCOLE(S)

ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE DE
LA MAGISTRATURE (ENM)
DÉLÉGATION NATIONALE
DE LA LUTTE CONTRE
LA FRAUDE

CHEF DE PROJET

Caroline DUPUY

magistrate et
coordonnatrice de
formation à l'ENM
Caroline.dupuy@justice.fr
T. 01 44 41 88 09

CONTACT

ADMINISTRATIF

Valerie GAUDELET

Assistante de formation
Valerie.gaudelet@justice.fr
T. 01 44 41 88 08

DATE LIMITE

D'INSCRIPTION

12 mars 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Ni hébergement, ni
restauration sur place

Le décret 2008-371 définit la fraude comme « celle qui porte atteinte aux finances publiques en général incluant le volet du travail illégal, le volet fiscal et le volet des prestations sociales et crée la Délégation Nationale à La Lutte contre la Fraude.

Cette session présente le dispositif transministériel de répression de la fraude tant au niveau national que local pour s'interroger sur son efficacité.

OBJECTIF

➤ Présenter les différentes typologies de fraudes, recenser les différents acteurs et identifier leurs champs d'action respectifs, déterminer comment coordonner leurs actions afin de réfléchir aux moyens de mettre en place une politique locale efficace de lutte contre les fraudes.

CONTENU

➤ La fraude est une réalité protéiforme. Cette session abordera les différents mécanismes de fraudes et leurs conséquences sur l'économie nationale. Seront exposées les infractions spécifiques permettant de les réprimer. Les acteurs nationaux exposeront leurs modalités d'actions pour que les participants puissent s'interroger utilement sur l'efficacité du dispositif mis en place, sa déclinaison au niveau local et les mesures à prendre pour permettre une action concertée pertinente dans le cadre local des CODAF.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

➤ Exposés théoriques du fonctionnement des différents acteurs nationaux et locaux, services d'enquêtes et administration, exemples pratiques de coordination locale sous la houlette du magistrat détaché à la Délégation Nationale à la Lutte contre la Fraude.

PUBLIC VISÉ

17 places RESP : cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

LE MANAGEMENT STRATÉGIQUE DE LA TRANSVERSALITÉ

DATE

23 → 25
AVRIL 2019
09H → 17H

NOMBRE D'HEURES

3 JOURS

LIEU

INET

1, RUE EDMOND MICHELET
67000 STRASBOURG

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

INET
ENA

CHEF DE PROJET

Maxence CHORVOT
maxence.chorvot@cnfpt.fr
T. 03 88 15 53 73

CONTACT
ADMINISTRATIF

**Secrétariat du service
FC de l'INET**
T. 03 88 15 53 76

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

13 mars 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Pas d'hébergement
Pas de restauration

Les évolutions institutionnelles et les contraintes budgétaires s'imposent aux organisations publiques dans un environnement caractérisé par l'individualisme, l'incertitude, l'interdépendance. La performance publique dépend fortement de la capacité à réinventer processus, modes opératoires, et relations favorisant la mise en œuvre des projets en optimisant les collaborations avec toutes les parties prenantes. Le management par la transversalité engage les organisations publiques dans une véritable dynamique de coopération et un fonctionnement réticulaire pour gagner en agilité afin répondre à ces enjeux. Il induit un changement de posture des équipes de direction et les incite à développer leurs capacités d'anticipation, à instaurer un esprit et des pratiques coopératifs, à ré-envisager la place de l'utilisateur dans la production du service public, à travailler à la souplesse de l'organisation..

OBJECTIFS

- › Connaître les enjeux et avantages du management transversal afin de les mettre en œuvre au service de la performance globale de l'organisation ;

CONTENU

- › Identification des enjeux de la transversalité ;
- › Définition du management transversal ;
- › Identification des activités qui peuvent bénéficier d'un travail transversal ;
- › Organisation d'une activité transverse ;
- › Développement de son potentiel managérial pour coordonner durablement ;
- › Stimulation de l'intelligence collective ;
- › Communication face aux résistances ;
- › Amélioration du dialogue managérial entre services ;
- › Anticipation et préparation des évolutions managériales.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Séquences didactiques, études de cas, jeux de rôle, retours d'expérience...

PUBLIC VISÉ

Cadres supérieurs des trois versants de la fonction publique et de la sécurité sociale.

MANAGER LA TRANSFORMATION PAR L'INTELLIGENCE COLLECTIVE

DATE

24 → 26
AVRIL 2019
09H → 17H

NOMBRE D'HEURES

18 H

LIEU

ENPJJ

16 RUE DU CUIROIR
59100 ROUBAIX

ÉCOLE(S) ORGANISATRICE(S)

ENPJJ

CHEF DE PROJET

Lila BENARAB

Lila.benarab@justice.fr

Pierre CAMMARATA

Pierre.cammarata@justice.fr

T. 03 59 03 14 35

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

01 mars 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement selon
disponibilités

Nos structures et nos modes d'action organisés hier pour assurer les services publics sont aujourd'hui questionnés afin de garantir une qualité de prestation dans une logique d'efficacité.

Face aux changements que nous vivons, nous avons quelques fois tendance à faire du « neuf » avec du « vieux ». Autrement dit, répondre aux nouvelles exigences de notre environnement en conservant les mêmes habitudes, qu'elles soient techniques ou managériales. Les changements peuvent alors être vécus comme « faire plus avec moins » avec toutes les frustrations et le sentiment de subir un environnement de plus en plus contraignant.

Accompagner le changement nécessite donc d'accompagner la transformation, c'est-à-dire questionner nos représentations afin de réinventer des modèles de fonctionnement adaptés.

L'intelligence collective est une des réponses qui peut nous permettre de faire vivre la transversalité dans nos organisations pyramidales et de relever les défis posés par les évolutions du service public.

OBJECTIFS

- › Comprendre les différents systèmes organisationnels qui co-habitent et les trois cultures associées.
- › Intégrer les enjeux de l'intelligence collective et les pré-requis nécessaires.

- › Identifier les critères importants pour passer d'une logique individuelle à une logique collective.
- › Oser et construire la confiance dans les relations.

CONTENU

- › Approche contextuelle - Complexité et incertitude
- › Du changement à la transformation
- › Vers plus de paradoxes et d'ambivalence... ?
- › Les trois types d'organisation et les trois cultures associées
- › Les postulats au fonctionnement transversal et réseau
- › Être acteur dans une organisation qui se décloisonne
- › Les leviers de la construction du partenariat et de la confiance
- › Développer l'autonomie, l'interdépendance dans les relations
- › Développer son leadership
- › Passer du pouvoir à l'autorité

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Echanges de pratiques, auto-diagnostics, expérience pédagogique, liens constants entre la théorie et la pratique.

PUBLIC VISÉ

Cadres des 3 fonctions publiques et de la Sécurité sociale.

LES DÉRIVES SECTAIRES

DATE

21 → 24
MAI 2019

NOMBRE D'HEURES

24 H

LIEU

ENM

3, TER QUAI AUX FLEURS
75004 PARIS

ÉCOLE(S) ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
DE LA MAGISTRATURE
(ENM)

CHEF DE PROJET

Fanny BUSSAC

magistrate et
coordonnatrice de
formation à l'ENM
Fanny.Bussac@justice.fr

CONTACT ADMINISTRATIF

Françoise RIVIERE

Assistante de formation
Francoise.riviere@justice.fr
T. 01 44 41 88 16

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

21 avril 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Ni hébergement sur place,
ni restauration

En sa qualité de gardien des libertés, le magistrat est un acteur central de la prévention et de la lutte contre les dérives sectaires. Pour une décision adaptée, la prise en compte de ces dossiers suppose à la fois des clefs de lecture du phénomène et la connaissance des partenaires susceptibles d'apporter leur concours.

OBJECTIFS

- Connaître les textes applicables et les acteurs pouvant être mobilisés au pénal comme au civil face à une situation d'emprise sectaire.
- Appréhender et savoir repérer les dangers particuliers de certaines formes d'emprise (santé, atteinte sur des mineurs, atteintes financières...).

CONTENU

- Typologie des principaux mouvements sectaires actuels.
- Présentation du dispositif interministériel de vigilance contre les dérives sectaires (MIVILUDES).
- Analyses sur la notion d'emprise mentale.
- Focus sur différentes thématiques (enjeux économiques, dérives sectaires dans le domaine de la santé, enquête pénale, prise en charge des victimes et traitement par le juge aux affaires familiales).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, échanges interprofessionnels à partir de situations réelles.

PUBLIC VISÉ

3 places RESP : cadres des trois fonctions publiques et de la Sécurité Sociale.

LE COURAGE EN MANAGEMENT

DATE

SESSION 1

23 → 24

MAI 2019

9H30 → 17H

SESSION 2

3 → 4

OCT. 2019

NOMBRE D'HEURES

12 H

LIEU

IRA

1 RUE DE LA
BOURGEONNIÈRE
44322 NANTES

ÉCOLE(S)

ORGANISATRICE(S)

IRA DE NANTES

CHEF DE PROJET

Elisabeth LEFEUVRE

Elisabeth.lefeuvre@
ira-nantes.gouv.fr

CONTACT

ADMINISTRATIF

Formationcontinue.
interministerielle@
ira-nantes.gouv.fr

T. 02 51 86 05 33

DATE LIMITE

D'INSCRIPTION

22 avril 2019

et 6 septembre

CONDITIONS D'ACCUEIL

Ni hébergement,
ni restauration sur place

Le courage managérial est particulièrement attendu des managers en situation de changement. Or, c'est justement lors des changements que le manager est le plus insécurisé.

Comment renforcer son influence en interne par la mobilisation des leviers efficaces du courage managérial ?

OBJECTIFS

- > Apprendre à savoir dire ;
- > Assumer ses décisions ;
- > Être capable de se remettre en question.

CONTENU

- > Définitions du courage managérial ;
- > Avantages et inconvénients d'être courageux ;
- > Diagnostic de son courage managérial ;
- > Développer son courage en fonction de sa personnalité et de son contexte professionnel ;
- > Être courageux et habiliter les autres à l'être.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- > Apports théoriques structurants ;
- > Echanges de pratiques professionnelles et managériales ;
- > Auto diagnostics.

PUBLIC VISÉ

Cadres des 3 fonctions publiques et de la sécurité sociale.

LES DROITS DE L'ENVIRONNEMENT

DATE

03 → 07
JUIN 2019

NOMBRE D'HEURES

5 JOURS 30H

LIEU

ENM

3, TER QUAI AUX FLEURS
75004 PARIS

ÉCOLE(S)

ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
DE LA MAGISTRATURE

CHEF DE PROJET

Caroline DUPUY

magistrate,
coordonnatrice
de formation
caroline.dupuy@justice.fr

T. 01 44 41 88 09

CONTACT

ADMINISTRATIF

Christine MORANTIN

Christine.morantin@justice.fr

T. 01 44 41 99 52

DATE LIMITE

D'INSCRIPTION

3 mai 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Ni hébergement ni
restauration sur place

La variété des déclinaisons du droit de l'environnement, son caractère européen et international, ses problématiques spécifiques et ses enjeux de santé publique nécessitent une réponse judiciaire adaptée mais également opérationnelle pour les magistrats du parquet et du siège qui en ont la charge et qui en découvrent la complexité, ainsi que pour les administrations et services d'enquête compétents.

OBJECTIFS

- Approfondir les sources nationales et internationales du droit de l'environnement,
- Se familiariser avec les principaux aspects scientifiques à prendre en considération, réfléchir aux enjeux des contentieux
- Identifier la multiplicité des acteurs susceptibles d'intervenir en la matière et leurs compétences.

CONTENU

- Cette session, au contenu théorique et pratique nécessairement transversal, rappelle les grands principes du droit de l'environnement, et ses manifestations en droit de l'urbanisme, droit de la responsabilité, droit pénal. Seront exposés les outils et les modalités de traitement des principales infractions, ainsi que les spécificités de l'administration de la preuve.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés théoriques de scientifiques et de juristes, démonstrations pratiques de techniques d'enquête.

PUBLIC VISÉ

5 places RESP : cadres des trois fonctions publiques et de la Sécurité Sociale.

LES RELATIONS ÉDUCATION NATIONALE - COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : ENJEUX D'UNE CO-ÉDUCATION

DATE

**03 → 05
JUN 2019**

**07 → 09
OCTOBRE**

NOMBRE D'HEURES

18 H

LIEU

INSET D'ANGERS

RUE DU NID DE PIE
47000 ANGERS

ÉCOLE(S)**ORGANISATRICE(S)**

INSET DE NANCY
INSET D'ANGERS
ESENESR
ENAP

CHEF DE PROJET

Anne ABA-PEREA

Anne.aba-perea@cnfpt.fr

T. 03 83 19 22 26

Valerie TRAMONI

Valerie.tramoni@cnfpt.fr

CONTACT**ADMINISTRATIF**

Nadette CHIQUET

Nadette.chiquet@cnfpt.fr

T. 02 41 22 41 14

DATE LIMITE**D'INSCRIPTION**

3 mai 2019

13 septembre

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement et repas midi
pris en charge

Force est de constater que l'évolution de la réforme des rythmes scolaires a modifié le contexte éducatif sur le territoire national.

Cette évolution, notamment au niveau local, conduit les acteurs à définir de nouveaux modes de relation.

Mais cette articulation reste encore en équilibre tant l'écart entre l'adaptation des besoins de l'enfant et la diversité de la réalité des territoires est grande.

Comment se repartir les actions à mener et établir une démarche d'autant plus positive qu'elle sera cohérente et globale ?

Cet atelier tentera de dégager les enjeux du partenariat Education nationale/Ville dans le cadre d'une éducation partagée.

OBJECTIFS

- > Connaître les grandes missions de l'éducation nationale et des collectivités territoriales en direction des enfants et des jeunes.
- > Définir les enjeux d'un projet éducatif partagé sur un territoire.

- > Repérer les contraintes et les facteurs qui favorisent un travail en partenariat.
- > Identifier les modes de coopération et les pistes de réflexion
- > Comment le partenariat entre collectivités territoriales et éducation nationale peut constituer une valeur ajoutée dans les apprentissages

CONTENU

- > Travail sur les représentations ;
- > Présentation des acteurs et de leurs missions ;
- > Les temps de l'enfant, le scolaire et le périscolaire ;
- > Le projet éducatif territorial et la place des différents partenaires ;
- > Présentation d'expériences.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- > Apports théoriques, travaux de groupe, échanges.

PUBLIC VISÉ

Cadres des services éducation enfance des villes et intercommunalités, Inspecteurs de l'Education Nationale.

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS : UN ENJEU POUR LE SERVICE PUBLIC

DATE

OS → O7
JUIN 2019
14 → 12H

NOMBRE D'HEURES

12 H

LIEU**ESENE SR**

BD DES FRÈRES LUMIÈRE
BP 72 000
TÉLÉPORT 2
86960 FUTUROSCOPE
CHASSENEUIL CEDEX

**ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)**

ESENE SR
EHESP
INSET D'ANGERS
INTEFP

CHEF DE PROJET**Annick MONTEIL**

ESENE SR
annick.monteil@education.gouv.fr
T. 05 49 49 25 24

**CONTACT
ADMINISTRATIF****Valérie GERVIER**

Assistante de formation
valerie.gervier@education.gouv.fr

**DATE LIMITE
D'INSCRIPTION**

6 mai 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement et restauration
organisés et pris en charge
par l'ESENE SR

En raison même de la diversité de ces critères (l'origine, le sexe, la situation de famille, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap, l'orientation sexuelle, les opinions politiques, les activités syndicales...) et de la complexité des situations professionnelles, les administrations sont confrontées aux discriminations, qu'elles puissent exister au sein des services ou les interpeller dans l'exercice de leur activité.

Cette rencontre mettra en perspective l'histoire d'une notion encore mouvante et les lieux sensibles où elle croise nécessairement les missions de service public. Responsabilité de la puissance publique et gestion du quotidien : les deux volets seront tour à tour envisagés.

OBJECTIFS

- Proposer aux responsables un espace de réflexion -mutualisation sur cette question ;
- Identifier, définir les discriminations et les distinguer d'autres formes d'inégalités ou de dépréciation ;
- Connaître les outils/actions de lutte contre les discriminations et le cadre juridique qui entoure cette question ;
- Repérer les bonnes pratiques susceptibles d'être mutualisées.

CONTENU

- Rapport à la lutte contre les discriminations : exemples de situations professionnelles, exemples de résolutions de cas sensibles ;
- Ressources, méthodes et pratiques développées dans le service public pour répondre à la diversité des situations ;
- Les inégalités sociales.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Conférences théoriques, études de cas, ateliers, analyse de situations professionnelles.

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques et de la Sécurité Sociale.

JOURNÉES D'INTELLIGENCE COLLECTIVE DROIT À LA DÉCONNEXION... QUID DU SECTEUR PUBLIC ?

DATE

**06 → 07
JUN 2019**
10H → 16H30

NOMBRE D'HEURES

12 H

LIEU

INSET DE NANCY
1 BOULEVARD
D'AUSTRASIE

**ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)**
INSET NANCY

CHEF DE PROJET

Anne ABA-PEREA
INSET Nancy
anne.aba-perea@cnfpt.fr
T. 03 83 19 22 26

**CONTACT
ADMINISTRATIF**

Frédérique BARROYER
INSET Nancy
frederique.barroyer@cnfpt.fr
T. 03 83 19 22 03

**DATE LIMITE
D'INSCRIPTION**

10 mai 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement et repas
du midi pris en charge

Avec les outils numériques professionnels, les salariés sont de plus en plus connectés avec leur emploi pendant et en dehors des heures de travail.

La frontière entre vie professionnelle et personnelle, temps de repos et temps de travail, tend ainsi à se rétrécir avec des conséquences possibles sur ces deux champs et parfois des impacts sur la santé.

Face à ce constat, la loi travail, dite loi El Khomri a instauré le droit à la déconnexion depuis le 1er janvier 2017. Dans le secteur public, quelques structures commencent à s'emparer de la question.

Cadre juridique, enjeux managériaux, conséquences en termes de qualité de vie au travail... Tous ces points seront abordés au cours de deux journées d'ateliers en intelligence collective afin d'élaborer un plan d'actions transposable dans son organisation.

OBJECTIFS

Grâce à l'intelligence collective :

- Aider les participants à avancer significativement sur la problématique du droit à la déconnexion ;
- Permettre aux participants de dégager un plan d'action individuel et/ou collectif.

CONTENU

- Etat des lieux du droit à la déconnexion ;
- Réflexions et pistes de solution.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Co-construction

3 temps distincts : « classe inversée » - « recherche de solutions collectives et individuelles » - « élaboration d'un plan d'action »

PUBLIC VISÉ

Cadres des 3 fonctions publiques et de la sécurité sociale.

LES NOUVELLES COMPÉTENCES DU MANAGER DANS UN MONDE DIGITAL

DATE

**13 → 14
JUN 2019
9H30 → 17H**

NOMBRE D'HEURES

14 H

LIEU

IRA
15, AVENUE DE LYON
METZ

**ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)**

IRA DE METZ

CHEF DE PROJET

Marie-Laure DURAND
mldurand@ira-metz.gouv.fr
T. 03 87 75 93 23

**CONTACT
ADMINISTRATIF**

fpci@ira-metz.gouv.fr
T. 03 87 75 93 21

**DATE LIMITE
D'INSCRIPTION**

10 mai 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Pas d'hébergement
Restauration payante
le midi

Aujourd'hui, si de nombreuses recherches et ouvrages existent sur ce thème, force est de constater l'essor de nouvelles compétences attendues chez le manager, compétences qui découlent directement de l'évolution du milieu professionnel dans un contexte de transition digitale.

Sans ces nouvelles compétences, le manager pourrait se retrouver en difficultés pour d'une part réaliser ses propres missions et d'autre part, accompagner ses collaborateurs dans un environnement en mutation.

OBJECTIFS

- > Connaître les enjeux du numérique aujourd'hui ;
- > Comprendre les nouvelles fonctions du manager ;
- > Apprendre à les mettre en œuvre ;
- > Développer ses compétences relationnelles et de leadership

CONTENU

- > La transition digitale et ses enjeux professionnels ;
- > Les compétences fondamentales du management ;
- > Du manager agile au leader designer : les nouvelles compétences ;
- > Être agile dans un monde sans cesse en mouvement ;
- > Être créatif dans un contexte budgétaire très contraint ;
- > L'expérimentation ;
- > Le droit à l'erreur ;
- > Le développement des ressources relationnelles ;
- > La prévention des Risques Psycho-Sociaux ;
- > Où en êtes-vous ?
- > Quel manager êtes-vous ? Avez-vous un potentiel de leader ?
- > Quels sont vos besoins et ressources ?

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance de théorie, réflexion et échanges en sous-groupe, cas pratiques. Elaboration d'une feuille de route personnalisée.

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale.

LA PRÉVISION D'EFFECTIFS SCOLAIRES ET LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

DATE PRESENTIEL

13 → 14
JUN 2019
9H30 → 16H30

DISTANCIEL NUMÉRIQUE

À CALER DÈS
L'INSCRIPTION DÈS
PARTICIPANTS - 6 H

NOMBRE D'HEURES

12+6H

LIEU

INSET DE NANCY
1, BOULEVARD D'AUSTRASIE

ÉCOLE(S) ORGANISATRICE(S)

INSET NANCY

CHEF DE PROJET

Anne ABA-PEREA
anne.aba-perea@cnfpt.fr
T. 03 83 19 22 26

CONTACT ADMINISTRATIF

Magali BELOT
magali.belot@cnfpt.fr
T. 03 83 19 22 20

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

10 MAI 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement et repas du
midi pris en charge

La prévision des effectifs scolaires est une opération complexe et un enjeu important pour les collectivités territoriales.

Dans le cadre de la négociation de la carte scolaire, la bonne évaluation des effectifs et par-delà des besoins locaux permet d'engager des relations favorisées et un partenariat avec l'éducation nationale.

Cet atelier, basé sur la maîtrise des projections d'effectifs scolaires, offre l'opportunité aux participants d'acquérir des compétences leur permettant d'anticiper la stratégie de sectorisation.

OBJECTIFS

- Appliquer les techniques de projection aux effectifs scolaires.
- Utiliser des tableaux de bord adaptés à la question scolaire.
- Elaborer une démarche de révision ou de création d'une sectorisation scolaire.
- Anticiper les enjeux démographiques.

CONTENU

- Étapes successives de la démarche de prévision ;
- Indicateurs pertinents ;
- Mesure de l'impact des politiques locales d'aménagement et de logement ;
- Construction de logements et taux de peuplement ;
- Variables explicatives du peuplement des logements ;
- Données statistiques à l'échelle d'un territoire ;
- Stratégies de mise en oeuvre.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Etudes de cas.
- Exercices pratiques sous Excel.
- Cette formation fait l'objet d'un temps à distance accessible depuis la plateforme numérique d'apprentissage du CNFPT.

PRÉ-REQUIS

- Maîtrise des données chiffrées et de l'utilisation d'Excel.

PUBLIC VISÉ

- Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale.

LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES AU TRAVAIL : UN OBSTACLE À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

DATE

17 → 19
JUN 2019
14H → 12H

NOMBRE D'HEURES

12 H

LIEU**INTEFP**

1498 ROUTE DE SAINT BEL,
69280 MARCY L'ÉTOILE

ÉCOLE(S)**ORGANISATRICE(S)****INTEFP****EOGN****INSET D'ANGERS****CHEF DE PROJET****Corinne GATIER**

corinne.gatier@travail.gouv.fr

T. 04 78 87 47 97

CONTACT**ADMINISTRATIF****Annie LAYOUNI**

Annie.layouni@travail.gouv.fr

T. 04 78 87 47 36

**DATE LIMITE
D'INSCRIPTION**

26 avril 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement et repas
possible payant sur place

La circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes précise la mise en oeuvre des engagements pris par le Président de la République le 25 novembre 2017, dans la sphère de la fonction publique.

Ces engagements nous amènent à réfléchir au contexte culturel en milieu professionnel constitutif de possibles violences sexistes et sexuelles.

Ainsi, cet atelier doit permettre aux participants de remettre en question ce contexte et vise à les faire réfléchir sur les idées reçues afin de créer des conditions pérennes empêchant tout type de violences en milieu de travail.

OBJECTIFS

- Connaître l'impact des évolutions et des réalités socio-économiques sur l'intégration et la vision des femmes dans le monde du travail (module e-learning en amont de l'atelier) ;
- Connaître et comprendre les mécanismes liés aux violences faites aux femmes ;
- Faire évoluer les comportements individuels et collectifs
- Faire émerger et adhérer à des valeurs communes au sein d'un environnement professionnel ;
- Connaître et savoir utiliser des leviers de prévention et d'action (victimes, témoins, agents, salariés...).

CONTENU

- Définitions légales des termes et des concepts clés ;
- Identification des différentes formes et expressions du sexisme dit ordinaire ;
- Décryptage des idées reçues ;
- Repérage des situations à risques ;
- Identification des acteurs à mobiliser.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Un temps en e-learning en amont du présentiel (environ 40 mn) ;
- Un temps en présentiel avec : apports théoriques, débats, production en sous-groupes.

PUBLIC VISÉ

20 participants : RRH, préventeurs, cadres managers souhaitant s'engager dans cette démarche

PRÉVENIR LES RISQUES DE RADICALISATION : ENJEUX ET OUTILS POUR LE SERVICE PUBLIC

DATE

INSET D'ANGERS

18 → 20
JUIN 2019
IOH → I6H

SESSION 2

INSET DE NANCY

4 → 6
DÉC. 2019
IOH → I6H

NOMBRE D'HEURES

18 H

**ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)**

INSET D'ANGERS
INSET DE DUNKERQUE
ESENESR
ENPJJ

CHEF DE PROJET

INSET D'ANGERS

Touria ARAB-LEBLONDEL
touria.arab@cnfpt.fr
T. 02 41 22 41 38

INSET DE NANCY

Catherine TANGUY
Catherine.tanguy@cnfpt.fr
T. 03 83 19 22 36

CONTACT ADMINISTRATIF

INSET D'ANGERS

Mickaël ROYER
mickael.royer@cnfpt.fr
T. 02 41 22 41 41

**DATE LIMITE
D'INSCRIPTION**

21 mai 2019 (ANGERS)
6 nov. 2019 (NANCY)

Le rôle de l'Etat et des collectivités est primordial dans une stratégie de prévention des phénomènes de radicalisation. Un certain nombre d'agents publics sont démunis face à ces situations. Ces acteurs, tous métiers confondus, doivent partager une culture commune afin de pouvoir collaborer plus efficacement, consolider un réseau et des partenariats pertinents sur leurs territoires.

Un nouveau plan national a été adopté le 23 février 2018, qui a pour objectif d'organiser l'action publique en matière de prévention, pour accompagner les professionnels autour des signalements, de la prise en charge des individus radicalisés ou en risque de l'être, ainsi que de leurs familles. Cette priorité trouve tout son sens dans la formation des agents de l'Etat et des collectivités territoriales, chargés d'intervenir auprès de ces personnes.

OBJECTIFS

- Comprendre le processus de radicalisation violente
- Identifier le contexte historique et géopolitique
- Détecter les faisceaux d'indices, les risques de basculement et procéder à un signalement
- Permettre de réfléchir à son positionnement en tant que professionnel
- Développer une stratégie partenariale entre les différents acteurs d'un territoire

CONTENU

Définitions des notions fondamentales relatives au champ de la radicalisation : radicalisation violente, prosélytisme, fondamentalisme...

- Contexte géopolitique et compréhension des racines idéologiques du jihadisme ;
- Identification des modes de propagande ;
- Les procédures d'alerte et de signalement ;
- Les interlocuteurs sur son territoire, et l'arsenal juridique mis à disposition ;
- Les stratégies d'intervention auprès du public cible ;
- Mise en oeuvre des accompagnements et du soutien répondant aux besoins repérés.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Session basée sur la pédagogie active et implication des stagiaires
- Apports théoriques sur la prévention de la radicalisation, et mise à disposition d'outils pour mieux comprendre les enjeux

PUBLIC VISÉ

- Cadres des trois fonctions publiques et de la Sécurité Sociale.
Prise en charge de l'hébergement et des repas (transports uniquement pour les territoriaux)

CONDITIONS D'ACCUEIL

prise en charge de l'hébergement et des repas (transports uniquement pour les territoriaux)

COMMUNIQUER EFFICACEMENT AVEC LES MEDIAS

DATE

**20 → 21
JUN 2019**
9H30 → 17H30
9H → 16H30

NOMBRE D'HEURES

2 x 6 H

LIEU**IGPDE**

20 ALLÉE GEORGES
POMPIDOU
94306 VINCENNES

ÉCOLE(S)**ORGANISATRICE(S)**

IGPDE

CHEF DE PROJET**Céline CAMILLERI**

Celine.camilleri@finances.gouv.fr

T. 01 58 64 84 91

CONTACT**ADMINISTRATIF****Céline CAMILLERI**

Celine.camilleri@finances.gouv.fr

T. 01 58 64 84 91

DATE LIMITE**D'INSCRIPTION**

17 avril 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Pas d'hébergement

Déjeuners pris en charge
par l'IGPDE

Assumer des responsabilités managériales nécessite aussi, dans certaines circonstances, de savoir communiquer avec les médias. La fonction publique est exposée à l'opinion et maîtriser la communication avec des journalistes est un plus pour l'image d'une direction, d'un service ou d'un ministère. Cet exercice ne s'improvise pas et un entraînement aux techniques adéquates fait partie du parcours d'un encadrant de haut niveau.

OBJECTIFS

- › Comprendre les journalistes : leurs motivations, leurs contraintes, leurs attentes, ce qui les irrite ;
- › Comprendre l'information : le degré d'urgence, son intérêt, son coût ...
- › Préparer l'interview : définir son message, discerner « l'angle » du journalisme ;
- › Définir son « angle » et le décliner ;
- › Maîtriser l'interview : l'attitude à adopter, les erreurs à éviter, gérer le stress, le trac, l'imprévu ;
- › Connaître les techniques : montage radio, télévision ; Les règles : la déontologie, le « off », le droit de réponse, le protocole.

CONTENU

- › La presse fascine et la presse fait peur. Dans le monde des médias il y a des règles à observer et des impairs à ne pas commettre !
- › Mieux comprendre et connaître les motivations des journalistes, leur déontologie, leurs problèmes et leurs contraintes.
- › Etre capable de réussir son interview en évitant les pièges que les journalistes vous tendent.
- › Voilà ce qui fera la différence entre un bon et un mauvais « papier », une bonne et une mauvaise interview.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Cette formation au média training est conçue par un journaliste qui a une expérience de la presse écrite, de la radio et de la télévision
- › Des simulations d'interview dans différents contextes sont réalisées au cours de la formation
- › Ces simulations vous permettent aussi de vous mettre dans la situation du journaliste et ainsi de mieux appréhender sa position, son intérêt...

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques et de la Sécurité Sociale, maximum 14 participants.

SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAILLEUR, LA DOUBLE PROTECTION D'UN RÉGIME LÉGAL FORFAITAIRE ET DE LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE

DATE

27 → 28
JUIN 2019

NOMBRE D'HEURES

12 H

LIEU

ENM

3, TER QUAI AUX FLEURS
75004 PARIS

ÉCOLE(S)

ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
DE LA MAGISTRATURE
(ENM)

CHEF DE PROJET

Caroline DUPUY,
magistrate,
coordonnatrice
de formation
caroline.dupuy@justice.fr
T. 01 44 41 88 09

CONTACT

ADMINISTRATIF

Caroline DUPUY
caroline.dupuy@justice.fr
T. 01 44 41 88 09

DATE LIMITE

D'INSCRIPTION

27 mai 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Ni hébergement ni
restauration

À l'occasion d'un accident du travail
le salarié peut-il bénéficier de la double
protection d'un régime légal forfaitaire
et de la responsabilité contractuelle ?

Cette session s'interroge sur les domaines
d'intervention respectifs des règles de
la protection sociale et de l'obligation
de sécurité de l'employeur.

OBJECTIFS

- > Déterminer comment s'articulent les régimes
de réparation du préjudice lié à la maladie ou à
l'accident du travail
- > Identifier les exceptions au droit commun de la
responsabilité civile contractuelle posées par les
articles L 411-1 et L451-1 du Code de la sécurité
sociale
- > Délimiter les domaines de compétences
des futurs pôles sociaux et des conseils de
prud'hommes

CONTENU

À l'occasion d'un accident du travail ou d'une
maladie professionnelle, des litiges peuvent
survenir. Les articles L 411-1 et L451-1 du Code de la
Sécurité Sociale posent le principe d'exclusion du
droit commun de la responsabilité civile. Pourtant
une action en responsabilité contractuelle intentée
par un salarié pour la réparation de dommages
non pris en charge par la législation relative aux
accidents du travail et maladies professionnelles
peut prospérer. Cette session rappellera les
principes de protection sociale et développera la
jurisprudence relative à l'obligation de sécurité
de l'employeur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- > Actualisation des connaissances
jurisprudentielles par des exposés théoriques.

PUBLIC VISÉ

- > 5 places RESP : cadres des trois fonctions
publiques et de la Sécurité Sociale.

GESTION ET COMMUNICATION DE CRISE

DATE
EN PRÉSENTIEL

10 → 12
SEP. 2019
10H → 16H

NOMBRE D'HEURES
20 H

LIEU
ENSOSP

1070 RUE LIEUTENANT
PARAYRE - 13100 AIX-EN-
PROVENCE

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ENSOSP
ENSP
EHESP

CHEF DE PROJET

Cdt Antoine IZAC
forcrise@ensosp.fr

CONTACT
ADMINISTRATIF

Virginie LABARRE
T. 04 42 39 05 36

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

Vendredi 28 juin 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement, restauration
et transport non pris en
charge

Face à la récurrence et la complexité des situations de crises actuelles, la nécessité de se préparer à la gestion de celles-ci constitue un enjeu pour les institutions et organisations. Que ces situations soient d'origine naturelle, technologique ou humaine, elles appellent une mobilisation et une coordination efficaces de la part de tous les acteurs concourants à la sécurité.

C'est pourquoi cette formation propose d'étudier les fondements d'une situation de crise et du management stratégique. Avec une approche pluridisciplinaire, elle offre l'opportunité aux apprenants d'acquérir des compétences leur permettant de mieux faire face, tous ensemble, aux situations de crise de demain.

OBJECTIFS

- Comprendre les situations de crise et leur cinétique ;
- S'intégrer dans une organisation de crise et en particulier en cellule de gestion de crise ;
- Appréhender les attitudes et comportements de tous les acteurs (décideurs, gestionnaires, intervenants et population) en situation de crise ;
- Saisir l'articulation d'une communication de crise.

CONTENU

- Apport conceptuel sur les situations de crise ;
- Organisation de la chaîne de direction et de coordination en gestion de crise : du niveau national au niveau territorial ;
- Management stratégique des situations de crise ;
- Mécanismes de la prise de décision ;
- Principes et outils de communication de crise : communiqués de presse, interviews, médias sociaux en gestion de l'urgence et plateforme d'alerte et d'information de la population ;
- Exercices de simulation de gestion et de communication de crise ;
- Etude de cas : retour d'expériences.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Avec une approche par les compétences, la formation s'appuie sur une pédagogie active et participative : partage d'expériences, média-training, simulation et exposés interactifs.

PUBLIC VISÉ

Tout cadre des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale professionnellement impliqué dans cette discipline, effectif maximum : 16 personnes

LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME

ENJEUX CONTEMPORAINS

DATE

23 → 25
SEP. 2019

NOMBRE D'HEURES

18 H

LIEU

ENM

3, TER QUAI AUX FLEURS
75004 PARIS

ÉCOLE(S)

ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
DE LA MAGISTRATURE
(ENM)

CHEF DE PROJET

Laurence

BEGON-BORDREUIL

magistrate,
coordonnatrice
de formation ENM
Laurence.begon@justice.fr
T. 01 44 41 99 67

CONTACT

ADMINISTRATIF

Francoise RIVIERE

assistante de formation
Francoise.riviere@justice.fr
T. 01 44 41 88 12

DATE LIMITE

D'INSCRIPTION

23 août 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Ni hébergement, ni
restauration sur place

Cette session vise à mieux cerner les notions de racisme et d'antisémitisme, à s'interroger sur la diversification de leurs manifestations, sur leurs causes, à rappeler les principes énoncés tant par les instruments internationaux que par les dispositions internes, et à mettre en perspective l'arsenal juridique existant avec les politiques publiques de prévention et de lutte instaurées contre les actes à caractère raciste ou antisémite.

Dans un premier temps, l'apport des sciences humaines permettra d'explorer les origines, les évolutions et les manifestations du racisme et de l'antisémitisme afin de mieux appréhender les infractions de cette nature.

Un temps consacré à la réponse judiciaire favorisera les échanges sur le choix des poursuites, le jugement de ce type d'affaires ainsi que les bonnes pratiques.

OBJECTIFS

- Analyser les notions de racisme et d'antisémitisme par une approche historique, et connaître ses enjeux contemporains ;
- Présenter la politique publique de lutte contre le racisme et l'antisémitisme ;
- Connaître le traitement judiciaire des infractions à caractère raciste ou antisémite.

CONTENU

Le concours des sociologues, historiens, juristes, experts nationaux et internationaux, réunis autour de ce thème, donnera à cette session un relief particulier destiné à enrichir la réflexion des magistrats et des autres acteurs appelés à se mobiliser face à ces questions et à partager leur expérience professionnelle.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, échanges.

PUBLIC VISÉ

10 places RESP. Cadres des trois fonctions publiques et de la Sécurité Sociale.

INTEGRER LES MEDIAS SOCIAUX DANS SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

DATE

30 → 01
SEP./OCT. 2019
IOH → ISH30

NOMBRE D'HEURES

12 H

LIEU

ESENER

BD DES FRÈRES LUMIÈRE
TÉLÉPORT 2 - 86960
CHASSENEUIL
FUTUROSCOPE CEDEX

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE (ESENESR)

CHEF DE PROJET

Annick MONTEIL

annick.monteil@education.gouv.fr
T. 05 49 49 25 24

CONTACT
ADMINISTRATIF**Valérie GERVIER**

Assistante de formation
valerie.gervier@education.gouv.fr

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

6 septembre 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement et
restauration organisés
et pris en charge par
l'ESENESR

Les services publics et leurs agents sont impactés par le développement des médias sociaux, véritable fait de société. Si ces derniers présentent indéniablement des aspects positifs et favorisent la construction de nouvelles compétences en termes de communication et d'échanges interpersonnels, ils impliquent aussi une veille attentive afin que l'image et les valeurs du service public soient préservées (e-réputation).

La question des médias sociaux est vaste et couvre de nombreux champs dont : l'usage social, les aspects juridiques et éthiques, les aspects « sécurité » prévention des risques et dérivés qui seront tour à tour abordés.

OBJECTIFS

- Connaître les principaux médias sociaux et leurs grands principes de fonctionnement pour en avoir un usage responsable ;
- Savoir choisir le bon média pour le bon usage ;
- Appréhender les enjeux ;
- Maîtriser les codes des médias sociaux ;
- Mutualiser les bonnes pratiques.

CONTENU

- Accessibles à tous et déjà utilisés par beaucoup à titre personnel comme à titre professionnel, les médias sociaux sont de formidables lieux d'expression, de mise en relation et d'échanges pour peu qu'ils soient bien utilisés et maîtrisés.
- S'ils peuvent représenter un moyen de valoriser son activité, ils demandent à être encadrés et même intégrés dans une stratégie globale d'utilisation au sein de nos structures.
- Cette formation vous permettra de faire le point sur ces nouveaux outils, d'en comprendre les intérêts et les enjeux.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, débats, témoignages, exercices pratiques.

PUBLIC VISÉ

- Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale
- Chargés de communication
- Chefs de projet, conseillers formation.

LE BOUC ÉMISSAIRE, UN INDICATEUR POUR ORIENTER SON MANAGEMENT

DATE

**09 → 11
OCT. 2019
9H30 → 17H**

NOMBRE D'HEURES

18 H

LIEU**ENPJJ**

16 RUE DU CUROIR
59100 ROUBAIX

ÉCOLE(S)**ORGANISATRICE(S)**

ÉCOLE NATIONALE DE
PROTECTION JUDICIAIRE
DE LA JEUNESSE

CHEF DE PROJET**CONTACT ADMINISTRATIF****Lila BENARAB**

Lila.benarab@justice.fr

Pierre CAMMARATA

Pierre.cammarata@justice.fr

T. 03 59 03 14 35

DATE LIMITE**D'INSCRIPTION**

13 septembre 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Pas d'hébergement
Restauration payante
le midi

Le phénomène du bouc émissaire est un

processus inévitable en institution. Il se développe au cours d'étapes repérables qui peuvent être extrêmement préjudiciables pour les individus, le collectif et les missions du service. Ainsi, il dit des choses sur les processus visibles (de stigmatisation, d'exclusion, de substitution) et plus discrets (les rivalités mimétiques, les antagonismes réels et les tabous institutionnels).

Pour le manager, en faire un indicateur de l'état psycho-social de son service lui permet de le comprendre et de le piloter dans l'articulation du bien-être des agents, des valeurs et de la mission institutionnelle. En repérant les mécanismes à l'oeuvre, il intervient à certains moments clés, selon des leviers clairement identifiables : le phénomène du bouc émissaire peut alors devenir un outil managérial éthique.

OBJECTIFS

- Définir le phénomène du bouc émissaire.
- S'approprier une grille de lecture opérationnelle d'analyse de la situation à court, moyen et long terme.
- Comprendre les enjeux liés à chacune des étapes du phénomène.
- Mettre en oeuvre des orientations stratégiques à partir de la compréhension de la situation

CONTENU

- Approche et définition pluridisciplinaires du phénomène.
- Analyse de situations institutionnelles au regard de la signification du phénomène et de ses étapes.
- Élaboration de réponses adaptées au niveau de développement du phénomène.
- Application d'un outil de pilotage managérial appuyé sur l'évolution du phénomène dans l'institution.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le travail de groupe alterne avec les approches magistrales et les sollicitations individualisées, à partir de contenus pratiques et de situations professionnelles.

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale.

LES PERSONNES TRANSGENRES, DES REPRÉSENTATIONS À L'ACCOMPAGNEMENT

DATE

10 → 11
OCT. 2019

NOMBRE D'HEURES

12 H

LIEU

PARIS

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)
INSET NANCY

CHEF DE PROJET

Viviane BAYAD
viviane.bayad@cnfpt.fr
T. 03 83 19 22 34

CONTACT
ADMINISTRATIF

Magali BELOT
Magali.belot@cnfpt.fr
T. 03 83 19 22 20

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

15 septembre 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement et repas du midi pris en charge

« **Les comportements féminins et masculins stéréotypés restent la référence dans le monde du travail comme dans les autres sphères sociales** ». Cependant les personnes transgenres ou transidentitaires qui ont choisi de s'engager dans un parcours de transition, peuvent s'écarter de ces normes.

Le renforcement des valeurs d'égalité et de non-discrimination sont les piliers des services publics. Le Défenseur des droits souligne combien inclure les critères de l'identité de genre dans la politique de lutte contre les discriminations de l'organisation est nécessaire pour prévenir la transphobie.

L'intégration dans l'équipe d'un collègue, d'un employé, l'accompagnement social d'un adolescent en transition, l'accueil du public sont autant de situations pour lesquelles les fonctionnaires sont en première ligne et doivent être en mesure d'offrir un service public adapté et non-discriminant.

OBJECTIFS

Cette formation permettra de mieux :

- > appréhender la construction de l'identité de genre,
- > de comprendre la transphobie,

- > de s'interroger sur les stéréotypes et représentations autour du changement de genre et sur les situations rencontrées dans les pratiques professionnelles au sein des services, afin de réfléchir ensemble à un accompagnement respectueux des droits et des personnes transgenres.

CONTENU

- > Apports théoriques (Vocabulaires, histoire, transphobies ; Sociologie des transidentités ; Point sur les politiques publiques et gouvernementales),
- > Travail sur les représentations et stéréotypes,
- > Ateliers favorisant les échanges d'expériences et réflexions collectives sur les pratiques, tout en apportant des informations juridiques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, débats, échanges et analyses d'expériences.

PUBLIC VISÉ

- > Cadres des 3 fonctions publics et de la sécurité sociale

DIALOGUE SOCIAL EN PÉRIODE DE CHANGEMENT

DATE

14 → 16
OCT. 2019
14H → 12H

NOMBRE D'HEURES

12 H

LIEU

INTEFP

1498, ROUTE DE SAIN BEL
69280 MARCY L'ETOILE

ÉCOLE(S) ORGANISATRICE(S)

INSTITUT NATIONAL DU
TRAVAIL DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
(INTEFP)

CHEF DE PROJET

Corinne GATIER

corinne.gatier@travail.gouv.fr
T. 04 78 87 47 97

CONTACT ADMINISTRATIF

Annie LAYOUNI

Annie.layouni@travail.gouv.fr
T. 04 78 87 47 36

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

13 septembre 2019

Les lois Auroux, adoptées en 1982, ont contribué à institutionnaliser le dialogue social et à donner une place centrale, dans ce dialogue, aux organisations syndicales.

Plusieurs réformes ont ouvert le dialogue social dans la fonction publique et notamment la loi du 5 juillet 2010. Dans un contexte économique visant la diminution de la dépense publique et caractérisé par les restructurations, fusions, mutualisations voir disparition, les services publics sont confrontés à des réformes successives (de la RGPP à CAP 2022) qui impliquent des réorganisations des services dans leurs périmètres d'intervention, missions, et activités. Celles-ci concernent tant les emplois que les implantations géographiques et bouleversent les conditions du travail et de travail des agents.

Le dialogue social est-il un obstacle au changement ou une clé pour optimiser le changement ?

OBJECTIFS

- Identifier les difficultés et les atouts du dialogue social en période de changements ;
- Mettre en exergue les obligations de l'employeur public en matière de dialogue social ;
- Enrichir sa pratique de management avec les représentants des personnels.

CONTENU

- Les différentes instances du dialogue social et leur articulation
- Quelle place pour l'informel ;
- La place du dialogue social dans le management du changement ;
- Y a-t-il une stratégie du dialogue social ?

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, débats, témoignages.

PUBLIC VISÉ

Cadres ayant en charge le dialogue social ou apportant son appui au responsable du dialogue social notamment les secrétaires généraux et responsables de ressources humaines.

LES RELATIONS EDUCATION NATIONALE - COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : ENJEUX D'UNE CO-ÉDUCATION

DATE

16 → 18
OCT. 2019

NOMBRE D'HEURES

18 H

LIEU**INSET DE NANCY**

1, BOULEVARD
D'AUSTRASIE

**ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)**

INSET DE NANCY
INSET D'ANGERS
ESENER

CHEF DE PROJET**Anne ABA-PEREA**

Anne.aba-perea@cnfpt.fr
T. 03 83 19 22 26

**CONTACT
ADMINISTRATIF****Magali BELOT**

Magali.belot@cnfpt.fr
T. 03 83 19 22 06

**DATE LIMITE
D'INSCRIPTION**

13 septembre 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement et repas midi
pris en charge

Force est de constater que la réforme des rythmes scolaires a modifié le contexte éducatif sur le territoire national.

Cette évolution, notamment au niveau local, conduit les acteurs à définir de nouveaux modes de relation.

Mais cette articulation reste encore en équilibre tant l'écart entre l'adaptation des besoins de l'enfant et la diversité de la réalité des territoires est grande.

Comment se repartir les actions à mener et établir une démarche d'autant plus positive qu'elle sera cohérente et globale ?

Cet atelier tentera de dégager les enjeux du partenariat Education nationale/Ville dans le cadre d'une éducation partagée.

OBJECTIFS

- > Connaître les grandes missions de l'éducation nationale et des collectivités territoriales en direction des enfants et des jeunes
- > Définir les enjeux d'un projet éducatif partagé sur un territoire
- > Repérer les contraintes et les facteurs qui favorisent un travail en partenariat

- > Identifier les modes de coopération et les pistes de réflexion
- > Comment le partenariat entre collectivités territoriales et éducation nationale peut constituer une valeur ajoutée dans les apprentissages.

CONTENU

- > Travail sur les représentations
- > Présentation des acteurs et de leurs missions
- > Les temps de l'enfant, le scolaire et le péri scolaire
- > Le projet éducatif territorial et la place des différents partenaires
- > Présentation d'expériences

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, travaux de groupe, échanges

PUBLIC VISÉ

Cadres des services éducation enfance des villes et intercommunalités, Inspecteurs de l'Education Nationale

LAÏCITÉ: COMMENT LA FAIRE VIVRE ?

DATE

21 → 22
OCT. 2019
10H → 15H30

NOMBRE D'HEURES

12 H

LIEU

ESENESR

BOULEVARD DES
FRÈRES LUMIÈRE
BP 72000 TÉLÉPORT 2
86360 CHASSENEUIL
FUTUROSCOPE CEDEX

ÉCOLE(S)

ORGANISATRICE(S)

ESENESR
INSET NANCY
ENPJJ

CHEF DE PROJET

Annick MONTEIL

ESENESR
annick.monteil@education.gouv.fr
T. 05 49 49 25 24

CONTACT

ADMINISTRATIF

Valérie GERVIER

Assistante de formation
valerie.gervier@education.gouv.fr

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

20 septembre 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement et
restauration organisés
et pris en charge par
l'ESENESR

Une circulaire émanant du ministère de la décentralisation et de la fonction publique en date du 9 avril 2015 a posé le principe d'une formation à la laïcité pour tous les agents de l'Etat et dans toutes les écoles de service public.

La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016, trente ans après la loi du 13 juillet 1983 actualise et complète les principes fondamentaux du statut général des fonctionnaires en matière d'obligation de neutralité et de respect du principe de laïcité des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions.

On le voit, les tragiques événements que la France a connus depuis 2015 ont remis la laïcité au centre des débats sur les valeurs qui fondent le service public, avec nombre de crispations, de difficultés d'appréhension et de questions.

OBJECTIFS

- Connaître la situation en France au regard du respect du principe de laïcité ;
- Maîtriser la législation afin d'être capable de la rappeler et de l'expliquer ;
- Prévenir et traiter les situations à problèmes : quelles mesures, quels outils institutionnels ?
- Identifier les postures à adopter vis à vis d'un usager / agent qui, par son comportement, discours... (re)met en cause le principe de laïcité.

CONTENU

- La laïcité, un principe universel, une valeur républicaine (approche historique)
- La laïcité : approche philosophique
- Le cadre juridique de la laïcité en France (approche juridique)
- La laïcité dans le monde (approche internationale)
- Le respect du principe de laïcité et les points de tension qui peuvent y être liés
- Les postures et les outils pour le traitement de situations

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Interventions : universitaire, chercheur, expert institutionnel et retour d'expérience de praticiens
- Travaux en sous-groupes
- Témoignages

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques et de la Sécurité Sociale

LE TRAITEMENT JUDICIAIRE DU SYNDROME DU BÉBÉ SECOUÉ : QUELLES AVANCÉES MÉDICALES ET JUDICIAIRES ?

DATE

13 → 15
NOV. 2019

NOMBRE D'HEURES

18 H

LIEU

ENM

3, TER QUAI AUX FLEURS
75004 PARIS

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
DE LA MAGISTRATURE
(ENM)

CHEF DE PROJET

Fanny BUSSAC
magistrate et
coordonnatrice de
formation à l'ENM
Fanny.Bussac@justice.fr

CONTACT
ADMINISTRATIF

Valérie GAUDELET
Assistante de formation
Valerie.gaudelet@justice.fr
T. 01 44 41 88 08

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

13 octobre 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Ni hébergement sur place,
ni restauration

Le Syndrome du Bébé Secoué, forme particulière de traumatisme crânien, est une forme de violence de l'enfant particulièrement sévère: 20% des victimes en meurent et une grande partie de ceux qui survivent gardent - du fait des lésions cérébrales - des séquelles pour leur vie entière. Il importe donc de connaître ce syndrome pour protéger l'enfant et protéger ses droits.

Des avancées essentielles dans les connaissances ont été faites récemment au plan médical et judiciaire concernant le mécanisme du secouement, sa répétition, le diagnostic, la datation, l'enquête judiciaire et la protection des intérêts de l'enfant. De nouvelles recommandations ont été publiées par la Haute autorité de santé.

OBJECTIFS

- › Comprendre le mécanisme du secouement, prendre conscience des séquelles sur le devenir physique et psychique de l'enfant, connaître les bonnes pratiques en matière de signalement et de traitement de ces situations.

CONTENU

- › Approche pluri disciplinaire du phénomène avec conférences, tables rondes et retours d'expériences de professionnels du monde judiciaire et médico-légal.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Exposés, film, questionnaires, débats.

PUBLIC VISÉ

20 places RESP : cadres des trois fonctions publiques et de la Sécurité Sociale.

VIOLENCES ET AGRESSIVITÉ DES USAGERS : ADAPTER L'ORGANISATION

DATE

18 → 19
NOV. 2019

LIEU

**ENSP - SITE
DE SAINT-CYR**

9, RUE CARNOT
69450 SAINT-CYR-
AU-MONT-D'OR

**ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)**

ÉCOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE DE
LA POLICE

CHEF DE PROJET**Alfred LENGLET**

Commissaire
Divisionnaire
alfred.lenglet@interieur.gouv.fr
T. 04 72 53 18 50
poste 14.76

**CONTACT
ADMINISTRATIF**

Secrétariat D.F.R.

ensp-fc@interieur.gouv.fr
T. 04 72 53 18 92

**DATE LIMITE
D'INSCRIPTION**

18 octobre 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Pas d'hébergement
Restauration payante
le midi

Les professionnels des services publics sont confrontés aux violences des usagers qui peuvent prendre des formes et des intensités diverses.

Tenter d'en identifier les causes structurelles peut permettre un travail sur les réponses à apporter au phénomène.

Cette violence ne doit pas être banalisée mais prise en compte par l'institution pour adapter son organisation.

OBJECTIFS

- > Appréhender l'impact de la violence pour la victime et pour l'organisation ;
- > Identifier le rôle de l'institution et du manager dans la gestion de la violence, ainsi que dans l'accompagnement des équipes concernées ;
- > Capitaliser les bonnes pratiques à partir d'expériences existantes.

CONTENU

- > Conséquences de l'agressivité ;
- > Comment organiser la prise en charge de la violence ? Comment organiser sa prévention ?
- > Présentation de certaines pratiques locales.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, travaux de groupes, témoignages, échanges de pratiques.

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

L'APPROCHE INTERCULTURELLE : UN ENJEU POUR LE SERVICE

DATE

19 → 21
NOV. 2019
14H → 16H

NOMBRE D'HEURES

15 H

LIEU

INSET D'ANGERS
RUE DU NID DE PIE
47000 ANGERS

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

INSET D'ANGERS
ENPJJ
ESENER

CHEF DE PROJET

**Touria ARAB-
LEBLONDEL**
touria.arab@cnfpt.fr

CONTACT
ADMINISTRATIF

Mickael ROYER
mickael.royer@cnfpt.fr
T. 02 41 22 41 41

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

22 octobre 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Prise en charge de
l'hébergement et des repas
(transports uniquement
pour les territoriaux)

Un des enjeux du service public est de faciliter l'égalité d'accès à l'ensemble des services à toutes les populations. Beaucoup de professionnels sont confrontés dans leurs missions à cet enjeu et viennent questionner ce rapport à l'Autre dans leurs pratiques. L'approche interculturelle renvoie à la notion d'altérité mais aussi à celle d'interaction. Acquérir une compétence interculturelle n'est pas de l'ordre de la technicité mais bien de l'ordre du cheminement, d'un processus qui réinterroge sa propre posture de professionnel et son système de valeurs. Cette démarche suppose donc un « effort », tant du professionnel que de l'usager, et permet de construire des points de repères pour des pratiques professionnelles plus adaptées. Elle permet également de donner davantage d'aisance face aux différents publics accueillis, en réinterrogeant sa posture d'agent public.

OBJECTIFS

- Identifier et appréhender les concepts inhérents à l'approche interculturelle : culture, identité...
- Comprendre les mécanismes liés à la construction des représentations, et des discriminations ;
- Analyser sa posture en tant que professionnel et en déduire des ajustements en termes d'interactions ou de comportements.

CONTENU

- L'approche interculturelle : une compétence collective à construire dans les services publics
- Les processus sociologiques à l'oeuvre dans la construction identitaire : acculturation, intégration, assimilation, discrimination ;
- L'élaboration d'une méthode pour analyser les chocs culturels et les incidents critiques ;
- Les malentendus liés à l'interprétation différente des attitudes et des conduites ;
- Les obstacles à la communication interculturelle : préjugés, stéréotypes, représentations ...
- Les différentes formes de discriminations et les moyens d'actions.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Session basée sur la pédagogie active et implication des stagiaires ;
- Apports théoriques, centrés sur la communication, la relation à l'autre et la notion de culture, d'interculturalité, mise en situation.

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques et de la Sécurité Sociale.

LIRE ET AMÉNAGER LES ESPACES SCOLAIRES POUR LE BIEN-ÊTRE ET LA RÉUSSITE DE TOUS

DATE

11 → 13
DÉC. 2019
10H → 16H

NOMBRE D'HEURES

18 H

LIEU

INSET NANCY
1 BOULEVARD
D'AUSTRASIE

ÉCOLE(S) ORGANISATRICE(S)

INSET NANCY
ESENESR

CHEF DE PROJET

Anne ABA-PEREA
NSET Nancy
anne.aba-perea@cnfpt.fr
T. 03 83 19 22 26

CONTACT ADMINISTRATIF

Magali BELOT
INSET Nancy
magali.belot@cnfpt.fr
T. 03 83 19 22 06

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

15 novembre 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement et repas
du midi pris en charge

La principale finalité de l'Ecole de la République est immuable : permettre aux élèves de devenir citoyen. Pourtant, l'école d'hier n'est plus celle d'aujourd'hui. Les moyens d'accéder aux connaissances sont devenus multiples et de nombreuses formes de propositions pédagogiques voient le jour.

Par ailleurs, le bien-être des enfants est devenu une priorité. On ne considère plus l'enfant, comme simple élève mais on l'envisage dans sa globalité sur ses différents temps de vie.

L'espace scolaire est donc un lieu de vie qui participe à son épanouissement. La création d'alliances entre architecture, pédagogie, urbanisme, économie et politique est alors incontournable.

Comment «ajuster» l'établissement aux nouvelles données de la modernité ? Quels aménagements identifier pour concilier les différents temps et espaces ?

Autant de questions qui permettront d'ouvrir des pistes de réflexion pour articuler mobilisation locale et objectifs de l'Etat dans l'éducation.

OBJECTIFS

- Travailler ensemble pour que l'établissement soit au service du pédagogique pour l'éducation nationale et du projet éducatif du territoire pour les collectivités territoriales ;
- Repenser deux aspects indissociables des espaces de vie scolaire : ceux dédiés aux apprentissages et ceux dédiés à la socialisation ;
- Assurer une qualité de vie intérieure et prendre en considération l'extérieur.

CONTENU

- L'établissement : espace de vie scolaire ;
- Les enjeux des espaces scolaires : réussite, bien-être, évolution numérique ;
- Autres regards, autres pratiques : les expériences en Europe.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, débats, échanges et analyses d'expériences.

PUBLIC VISÉ

- Cadres des services déconcentrés de l'Etat : inspecteurs, chefs d'établissement (EPLE, enseignement agricole...) agents comptables, gestionnaires, conseillers techniques médico-sociaux...
- Directeurs et responsables des services enfance-jeunesse, de restauration collective des Collectivités territoriales
- Tout cadre intéressé par la thématique.

ÉCOLES PARTENAIRES

CNFPT

80, Rue de Reuilly
CS 41232
75578 PARIS cédex 12

EHESP

Avenue du Professeur
Léon Bernard
CS 74312
35043 RENNES

ENA

1, Rue Sainte Marguerite
67080 STRASBOURG
cédex

ENG

5, Boulevard de la
Marne
CS 27109
21071 DIJON cédex

ENM

10, rue des Frères Bonie
33080 BORDEAUX
cédex

ENPJJ

16, Rue du Cuir
BP 90114
59052 ROUBAIX cédex 1

ENSOSP

1070, Rue Lieutenant
Parayre - BP 20316
13798 AIX EN
PROVENCE cédex 03

ENSP

9, Rue Carnot
69450 SAINT-CYR-
AU-MONT-D'OR

EOGN

Avenue du 13^e Dragons
77010 MELUN

ESENER

Boulevard des Frères
Lumière - BP 72000
Téléport 2 - 86963
FUTUROSCOPE
CHASSENEUIL cédex

IGPDE

20, allée Georges
Pompidou - 94306
VINCENNES cédex

CNFPT/INET

2A, Rue de la Fonderie
BP 20026 - 67080
STRASBOURG cédex

CNFPT/INSET ANGERS

Rue du Nid de Pie
BP 62020 - 47016 ANGERS
cédex 01

CNFPT/INSET NANCY

1, Boulevard d'Austrasie
BP 20442 - 54001
NANCY cédex

INTEFP

1498, Route de Sain Bel
69280 MARCY L'ETOILE

IRA DE METZ

15, Avenue de Lyon
57070 METZ

IRA DE NANTES

1, Rue de la Bourgeonnière
BP 82234 - 44322 NANTES
cédex 3

ENAP

440 avenue Michel Serres CS
10028 47916 AGEN Cedex 9



DÉCLARATION COMMUNE DU RÉSEAU DES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC SUR SES VALEURS

NOUS, ÉCOLES DE SERVICE
PUBLIC, FONDONS NOTRE
IDENTITÉ COMMUNE SUR
LES PRINCIPES RÉPUBLICAINS
ÉNONCÉS PAR LA DÉCLARATION
DES DROITS DE L'HOMME
ET DU CITOYEN À LAQUELLE
NOTRE NATION SE RÉFÈRE
À TRAVERS SA CONSTITUTION.



Dans la diversité et la complémentarité de nos missions et orientations, nous bâtissons nos actions sur les valeurs fondamentales de la République française représentées par l'idéal commun de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.

Elles se fondent également sur la valeur de laïcité.

Le sens de l'intérêt général qui doit nous guider au quotidien dans chacune de nos tâches se traduit aussi par la mise en exergue et la transmission d'un certain nombre de valeurs professionnelles liées à la nature du service public, ses missions et sa raison d'être.

Ces valeurs professionnelles directrices communes que nous revendiquons trouvent leur source dans

les principes de notre droit : continuité, engagement, intégrité, légalité, loyauté, neutralité, respect, responsabilité.

Elles sont soutenues par la référence à des valeurs de service que sont l'adaptabilité, l'efficacité, la qualité et la réactivité.

Conformément à l'ensemble de ces valeurs, nous agissons en faveur de l'égalité réelle d'accès à nos écoles.

La formation au service public que nous dispensons avec fierté et honneur nous mobilise fortement pour répondre de la meilleure façon possible à la satisfaction de l'intérêt général et des besoins des bénéficiaires du service public. Nous avons conscience que cette satisfaction est évolutive

dans le temps et dans l'espace et qu'elle suppose de notre part une adaptation permanente tenant compte des mutations technologiques et sociétales.

Nous, écoles de service public, considérons avoir un rôle à jouer dans la sensibilisation et la mobilisation des valeurs fondamentales, des valeurs directrices et des pratiques managériales susceptibles de donner de la force au service public que nous représentons.

C'est pourquoi nous nous engageons, comme pour les valeurs spécifiques à chacune de nos écoles, à diffuser et appliquer l'ensemble de ces valeurs en impliquant nos personnels, nos formateurs, nos élèves, stagiaires et auditeurs.

POUR PLUS DE
RENSEIGNEMENTS
SUR LES ÉCOLES
MEMBRES
DU RESP ET LEURS
FORMATIONS :

CONNECTEZ-
VOUS SUR LE SITE
INTERNET
WWW.RESP-FR.ORG

